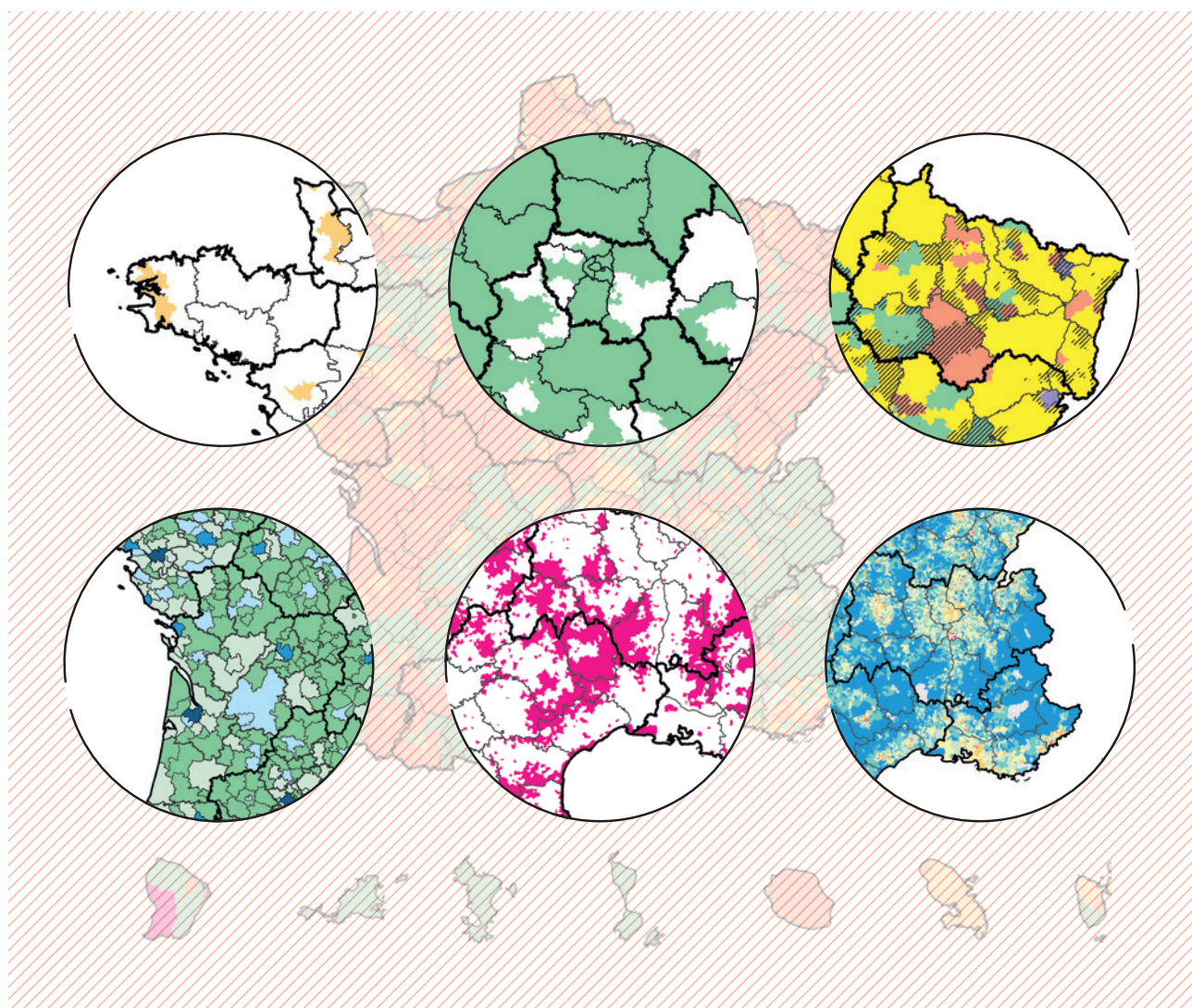


Édition 2023

Atlas historique

de la collecte sélective en France



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Trente ans de collecte sélective.....	4
La simplification du geste de tri, une révolution quasi achevée.....	6
Vers une harmonisation des schémas de collecte.....	8
Vers une harmonisation des codes couleurs de la collecte sélective.....	10
Différents modes de collecte qui coexistent.....	12
La densification de la collecte de proximité.....	14
L'optimisation de la collecte en porte-à-porte.....	16
Le déploiement de la tarification incitative.....	18
Focus : les caractéristiques de la collecte sélective par typologie d'habitat.....	20
Focus : les zones touristiques.....	22
Capter le gisement inexploité.....	24
Développer le tri hors foyer et lutter contre les déchets abandonnés.....	26
Tester la gratification du geste de tri et le réemploi du verre.....	28
Destinations de recyclage et nouvelles filières pour les plastiques.....	30
Focus : la collecte sélective dans les DROM-COM.....	32
Synthèse globale sur les performances de recyclage (en kg/hab/an).....	34
Informations méthodologiques.....	36
Conclusion.....	37
Nos études et documents de référence.....	38

La **collecte sélective** en mode « dessous des cartes »

Entre 1992 qui a vu le début de la collecte sélective en France et aujourd'hui avec l'achèvement de la simplification du tri sur les territoires, que de chemin parcouru en à peine trente ans!

C'est l'organisation de ce service incontournable que nous vous présentons dans cet atlas. Ce document très visuel offre une large place aux cartes et aux graphes. Cet atlas inédit repose sur les données collectées dans les territoires à partir notamment du descriptif de collecte annuel réalisé grâce aux collectivités partenaires et mises en scène avec le Système d'Informations Géographiques de Citeo. Analysées et synthétisées, ces informations nous permettent de suivre les évolutions entreprises et le chemin qu'il reste à parcourir.

Cet *Atlas de la collecte sélective en France* est ainsi un document inédit qui permet de se remémorer les efforts réalisés, visualiser ceux à accomplir et les leviers à votre disposition pour développer la collecte, le tri et obtenir un meilleur recyclage.

Bonne navigation !



Jean Hornain,
Directeur général
de Citeo

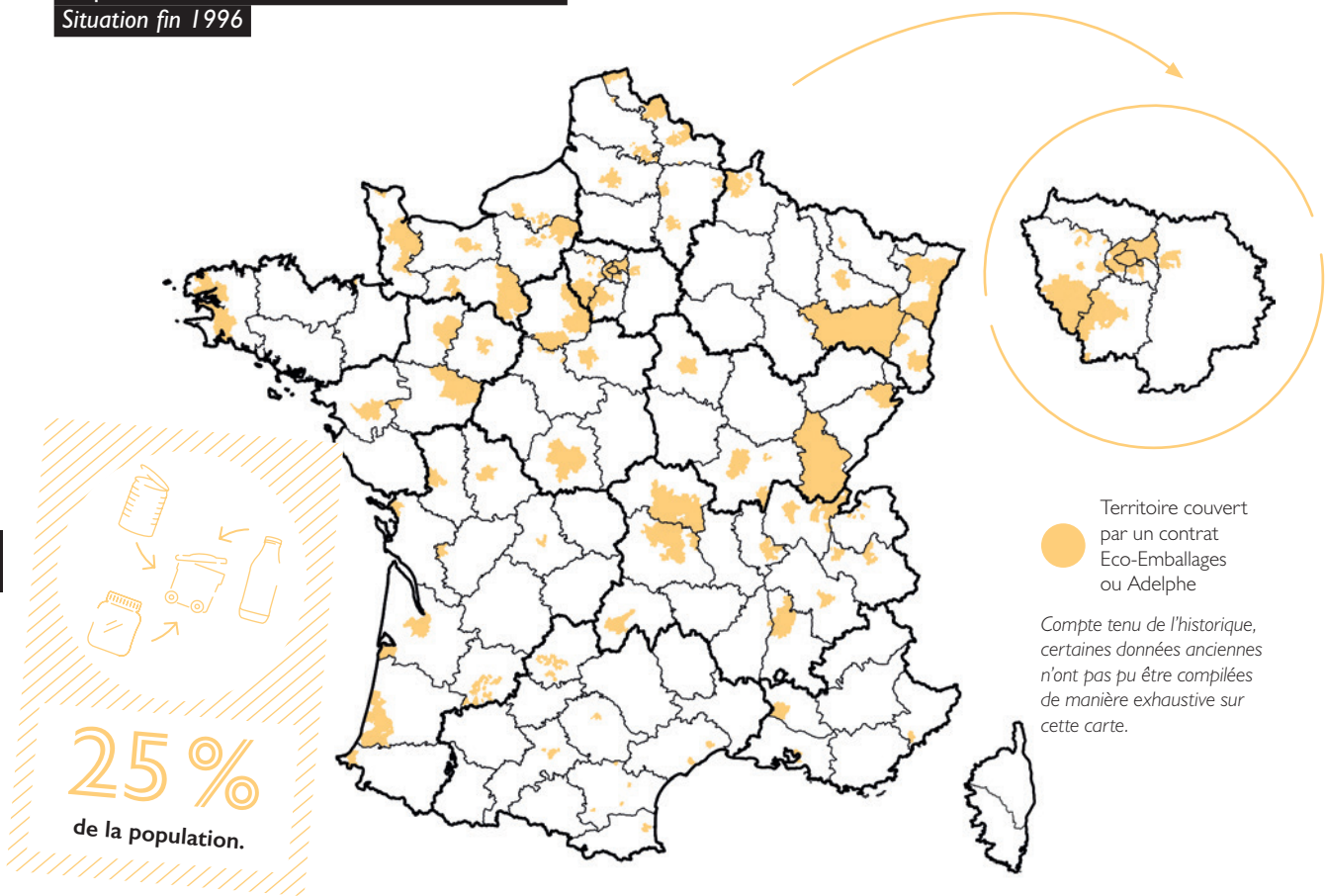
En bref

- **Déploiement de la collecte sélective depuis trente ans** en association avec des leviers de transformation incitant à plus de tonnes collectées et recyclées, en alliant performances économiques et environnementales.
- Des **évolutions globalement assez lentes**, mais de vraies tendances qui se dégagent.
- **Renforcement de la prédominance** du schéma multimatériaux, augmentation du fibreux/non-fibreux en remplacement de emballages/papiers et des schémas historiques atypiques.
- **Développement de la collecte de proximité**, en remplacement du porte-à-porte.
- **Baisse des fréquences moyennes** des collectes sélectives et des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).
- **Harmonisation des codes couleurs des flux de collecte** sélective contrairement aux Ordures Ménagères résiduelles.
- **Déploiement de la tarification incitative progressive** mais hétérogène sur les territoires.

Trente ans de collecte sélective

Déploiement de la collecte sélective en France

Situation fin 1996



GUYANE



SAINT-MARTIN



MAYOTTE



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



RÉUNION



MARTINIQUE



GUADELOUPE

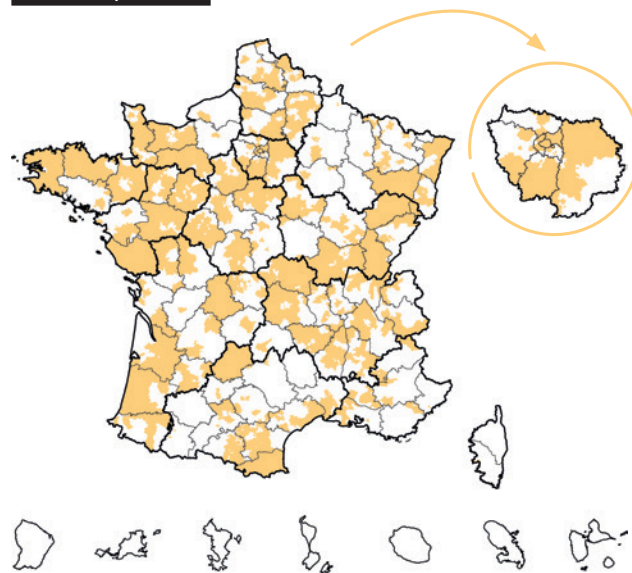
100% de la France **couverte**

Après la Communauté Urbaine de Dunkerque qui a ouvert la voie en 1989, Eco-Emballages (maintenant Citeo) et Adelphe, respectivement **créés en 1992 et 1993**, annoncent la généralisation à l'ensemble du territoire national de la collecte sélective de tous les matériaux d'emballages.

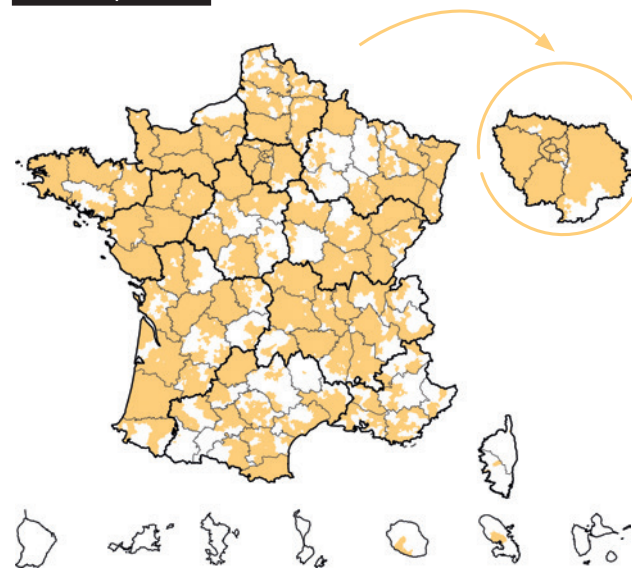
Ainsi, la population desservie est passée de presque 0% en 1992 aux presque **100% actuels**.

Les huit premières années de déploiement ont été particulièrement **dynamiques** : au début du nouveau millénaire, les trois quarts des Français étaient concernés par la collecte sélective. Cela a été possible grâce aux collectivités qui ont fait évoluer leur collecte des ordures ménagères au profit des collectes sélectives du verre et des emballages légers.

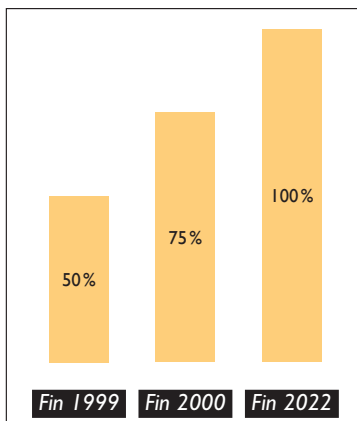
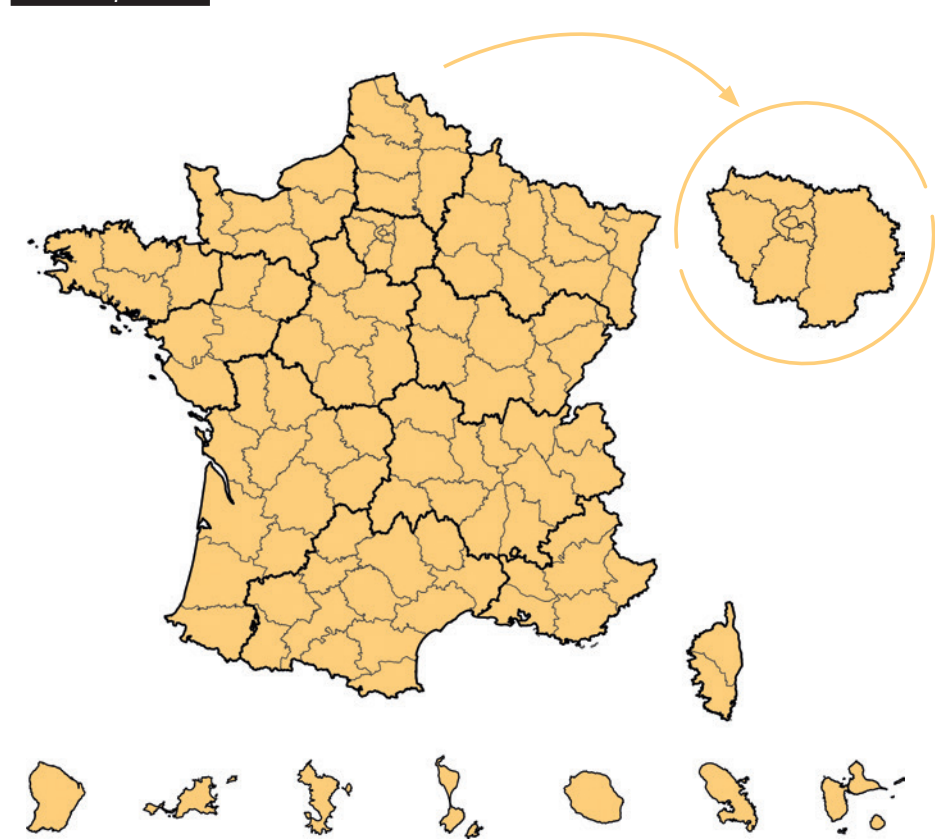
Situation fin 1999



Situation fin 2000

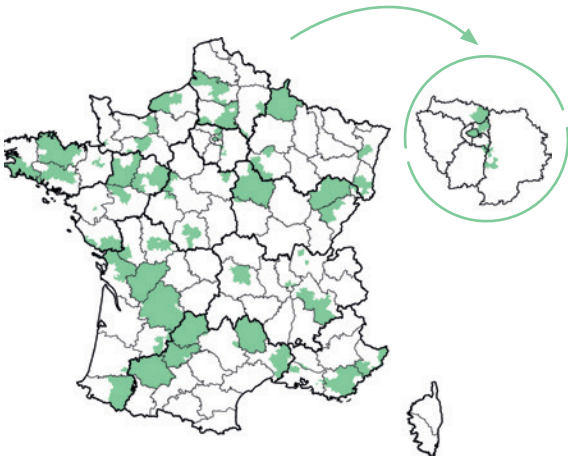


Situation fin 2022

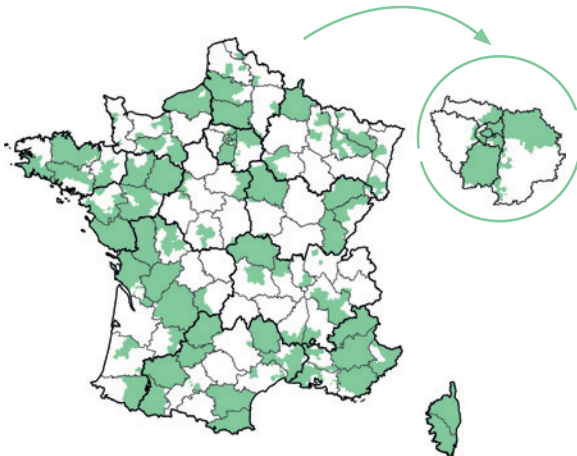


La simplification du geste de tri, une révolution quasi achevée

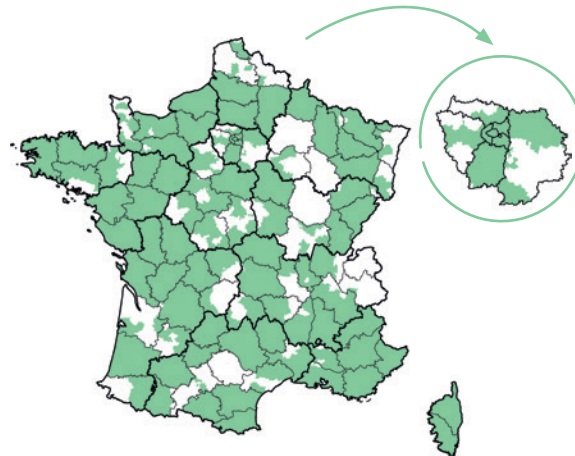
Déploiement de l'ECT* sur 25 % de la population
Situation en septembre 2016



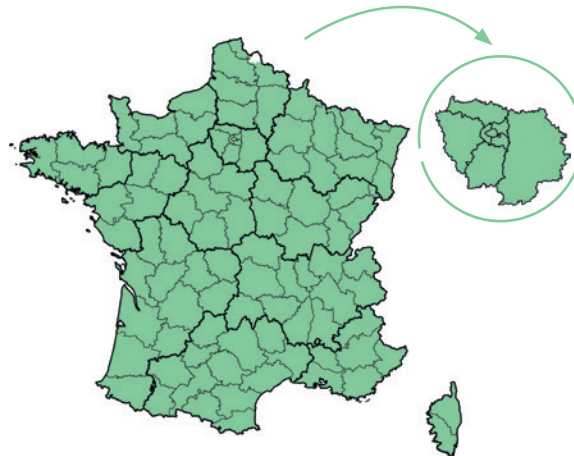
Déploiement de l'ECT sur 50 % de la population
Situation en janvier 2020



Déploiement de l'ECT sur 75 % de la population
Situation en octobre 2022



Déploiement de l'ECT sur 98 % de la population
Situation en janvier 2023 (date de l'échéance réglementaire)



Territoire sous Extension des Consignes de Tri (ECT)

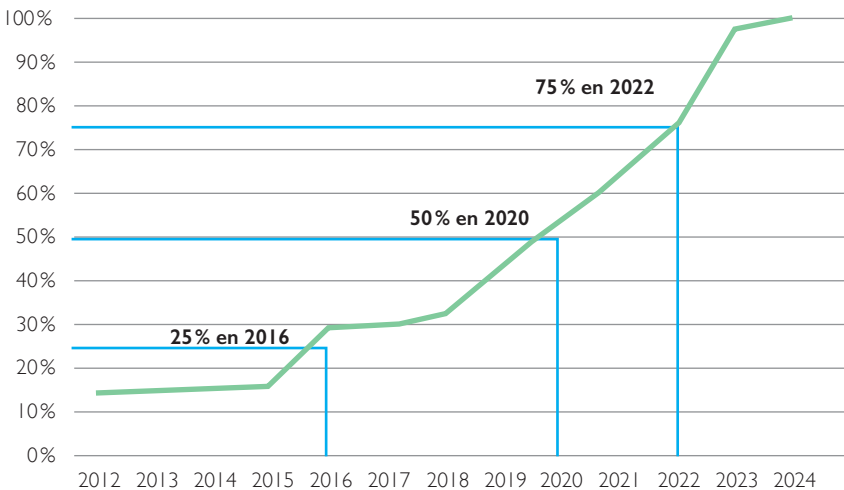
Déploiement récent, impact déterminant

C'est LE geste qui a clarifié le tri pour les Français. Déployée pour l'essentiel entre 2016 et 2023, avec près de 100% de la population sensibilisée, la simplification du tri* a permis de lever beaucoup de doutes sur les emballages à mettre dans le bac de tri, notamment les pots, barquettes et films en plastique.

Résultat : + 2,5 points de taux de recyclage ces dix dernières années, avec un fort impact sur les plastiques, et un effet d'entraînement sur les autres matériaux. Ce phénomène est constaté dans l'ensemble des territoires observés. La performance de recyclage des plastiques des collectivités en extension des consignes de tri est de 6,4 kg/hab/an. Pour le reste des emballages, on constate un saut de performance au démarrage. Dans les collectivités concernées par la simplification du tri, on constate ainsi une baisse de 7 kg/hab/an des emballages et des papiers dans les OMR.

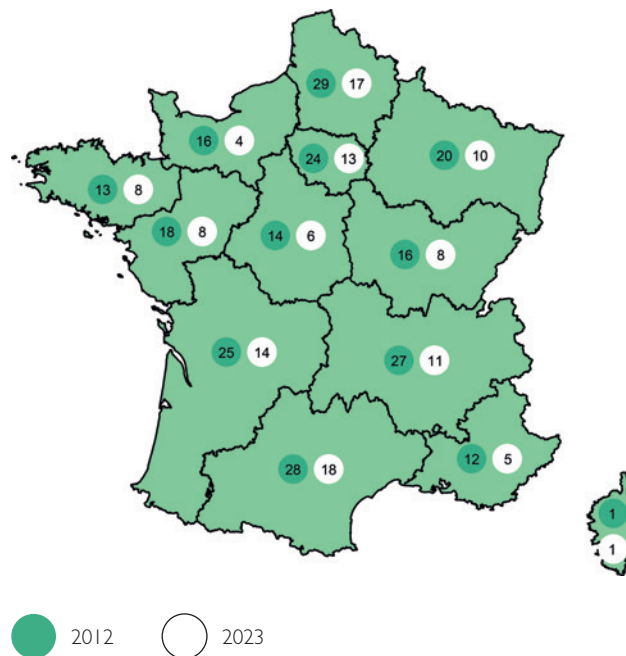
Au 1^{er} janvier 2023, 98% du territoire national étaient couverts. La finalisation du déploiement est prévue pour 2026.

Pourcentages cumulés des populations en simplification du tri



6,4 kg/hab/an
de plastiques recyclés dans
les collectivités en simplification
du tri : + 48 % par rapport
à celles qui n'y sont pas,
avec 4,3 kg/hab/an.

Nombre de centres de tri par régions
Évolution de 2012 à 2023



Des centres de tri modernisés

Depuis le début des années 2000, le nombre de centres de tri en France est en diminution car les centres de tri très manuels de faible capacité mis en place au démarrage des collectes sélectives sont progressivement remplacés par des centres de tri moins nombreux mais plus automatisés, avec des capacités beaucoup plus importantes et de meilleures conditions de travail. Depuis 2012 et le démarrage du projet de simplification, cette modernisation a été accélérée afin de s'adapter à la diversité des nouveaux emballages plastiques à trier. Le nombre de centres de tri est passé de 250 en 2012 à 123 en 2023, soit moitié moins!

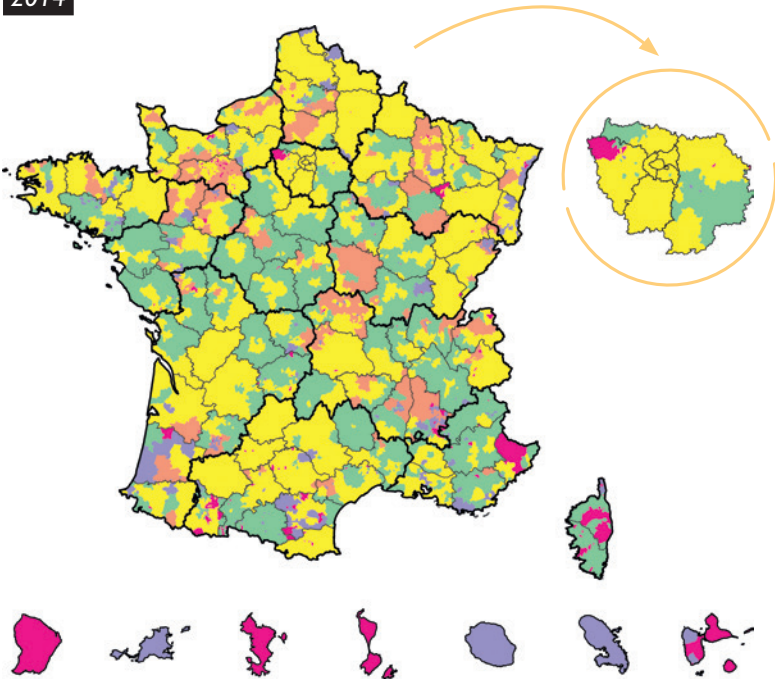


* Extension des Consignes de Tri

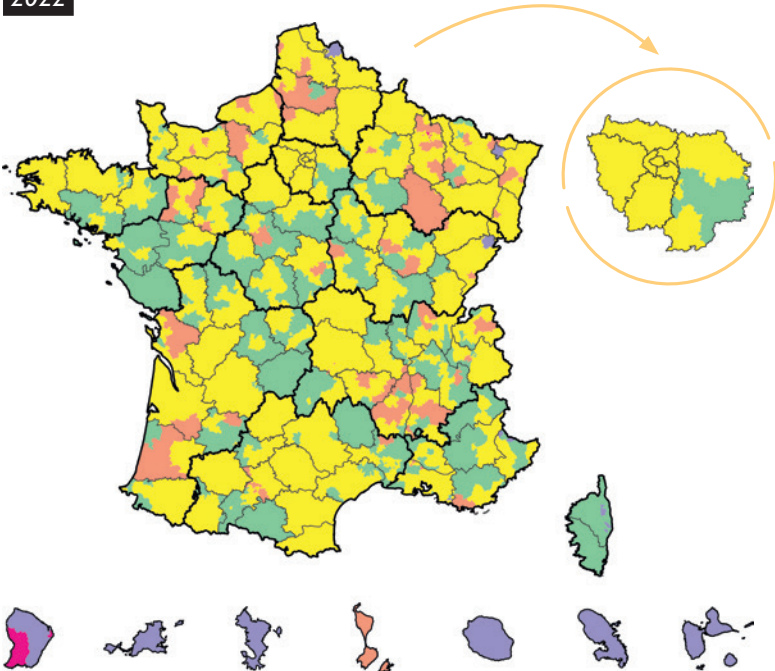
Vers une harmonisation des schémas de collecte

Évolution des schémas de collecte

2014



2022



Le multimatériaux consolide sa position

Deux approches antagonistes ont guidé la mise en œuvre de la collecte sélective dans les territoires. Soit on a facilité le geste de tri et la collecte en collectant **ensemble les emballages légers et les papiers** (le schéma multimatériaux¹), soit on a facilité la séparation en centre de tri en collectant séparément des flux qui se trient individuellement plus facilement. La France fait figure d'exception en Europe avec une prédominance du schéma multimatériaux, avec près des trois quarts de la population concernés. Viennent ensuite le schéma « emballages et papiers »², le « fibreux/non-fibreux »³ et enfin les schémas « atypiques »⁴.

La simplification du tri a peu changé ces répartitions entre les schémas, même si le fibreux/non-fibreux a augmenté, de même que le multimatériaux, au détriment de l'« emballages et papiers » et des schémas atypiques (en disparition en France hexagonale). Le passage au schéma fibreux/non-fibreux avec les fibreux en collecte de proximité peut être intéressant pour limiter le volume dans les bacs jaunes et ainsi permettre une fréquence de collecte réduite. L'harmonisation à l'échelle de territoires cohérents contribue à l'augmentation des performances en facilitant la compréhension des habitants.

- 1 Emballages et papiers en mélange.
- 2 Les papiers sont collectés dans un contenant différent des emballages.
- 3 Les papiers et les cartons sont collectés ensemble dans un contenant différent des autres emballages (non-fibreux).
- 4 Autres schémas : par exemple, comprenant des cas particuliers au sein des catégories d'emballages ou l'absence des briques alimentaires dans les consignes de tri (DROM-COM).

Évolution des populations desservies par schéma

	2014-2019	2019-2022
MULTIMATÉRIAUX	3 970 000	1 726 000
EMBALLAGES/PAPIERS	109 000	- 1 196 000
FIBREUX/NON-FIBREUX	- 6 000	749 000
AUTRES SCHÉMAS	- 878 000	- 682 000

* Voir page « Informations méthodologiques » page 36.

Ces évolutions ne sont pas à population constante car la population française est en augmentation et les données 2014 sont absentes sur environ 3 millions d'habitants*.

Exemples de territoires qui ont harmonisé leur schéma

Aude
2014



2022



Haute-Marne
2014

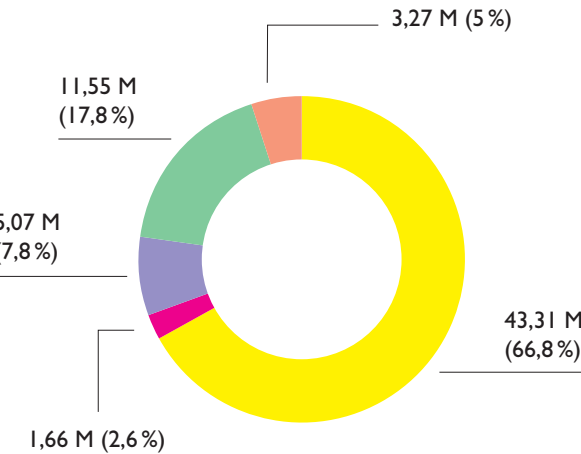


2022

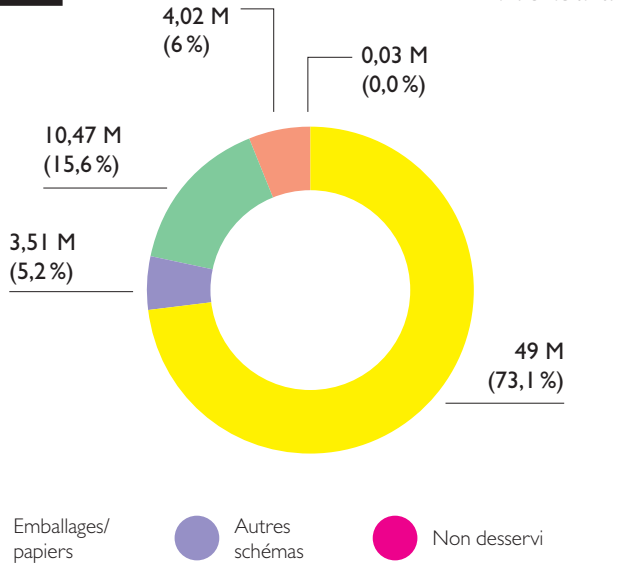


Schémas de collecte

2014



2022



M = millions d'habitants

- Multimatériaux
- Fibreux/non-fibreux
- Emballages/papiers
- Autres schémas
- Non desservi

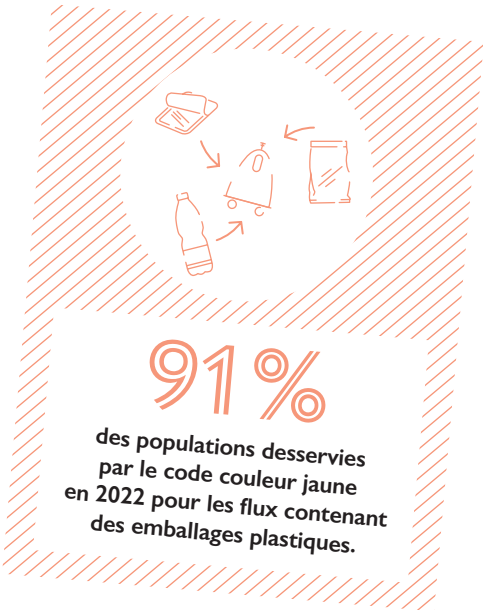
Vers une harmonisation des codes couleurs de la collecte sélective

Jaune, vert, bleu et gris !

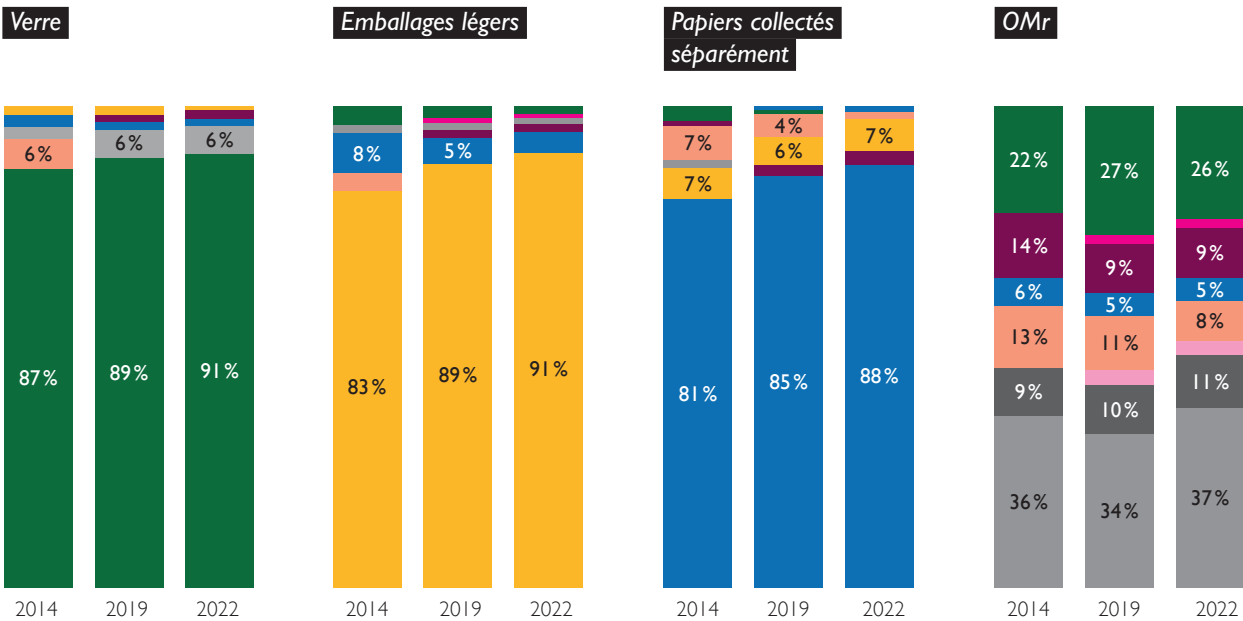
En trente ans de mise en place de la collecte sélective, le code couleur actuel s'est progressivement imposé sur le territoire national : jaune pour les emballages légers, vert pour les emballages en verre, bleu pour les collectes séparées des papiers seuls ou avec les cartons. Le taux d'harmonisation s'élève à plus de 90 % pour les emballages légers et le verre, 88 % pour les papiers séparés. La polychromie des contenants de collecte sélective est donc une idée reçue qui n'a plus lieu d'être.

Encouragées par les appels à projets et la simplification du tri, les collectivités ont su s'emparer de cet enjeu décisif pour la compréhension du geste de tri pour les usagers.

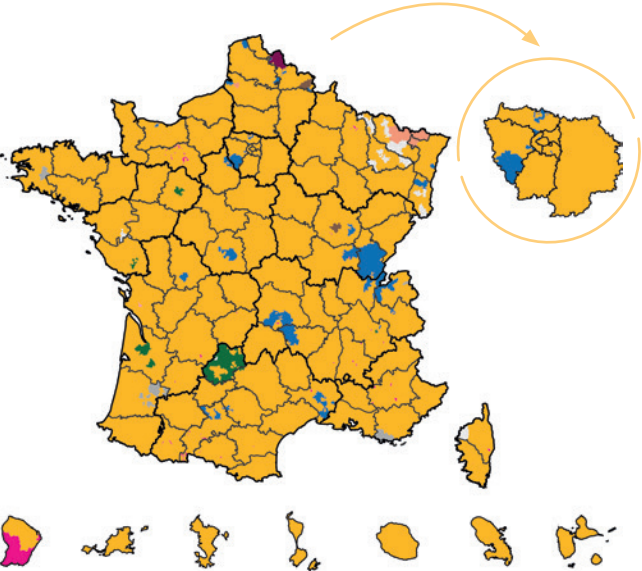
Malheureusement, le manque d'harmonisation des contenants dédiés aux OMr vient brouiller la perception des habitants.



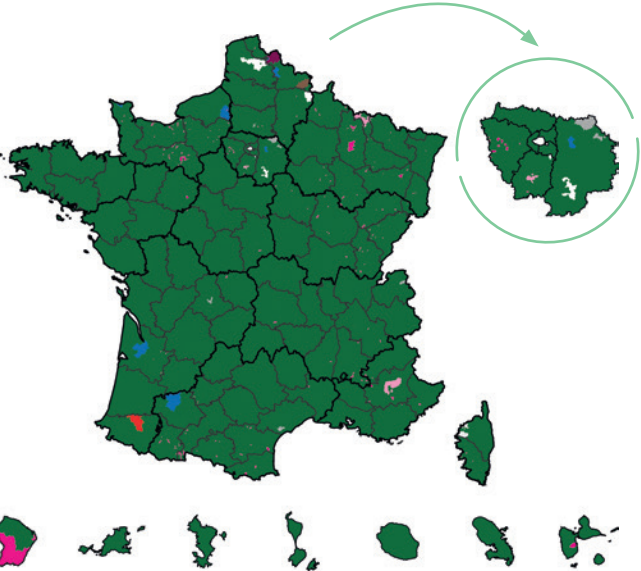
Les quatre types de couleurs et leur évolution (en % de la population française)



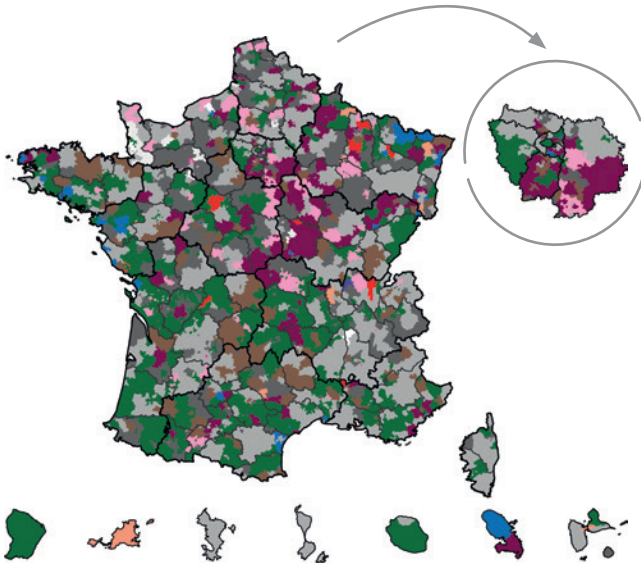
Couleurs majoritaires des contenants pour les emballages légers
Situation en 2022



Couleurs majoritaires des contenants pour le verre
Situation en 2022



Couleurs majoritaires des contenants pour les OMr
Situation en 2022



Panorama des couleurs de contenants en France



Différents modes de collecte qui coexistent

Tel matériau, tel mode de collecte

Actuellement, le mode de collecte est majoritairement déterminé par le déchet collecté mais aussi par la typologie de l'habitat (urbain/rural, touristique).

À l'échelle nationale, les emballages légers et les OMr sont majoritairement collectés en porte-à-porte – pour trois quarts des Français en ce qui concerne les emballages ménagers.

Pour le verre, la collecte de proximité est majoritaire à hauteur de 94 %.

Depuis 2014, on constate une légère diminution du porte-à-porte au profit de la collecte de proximité.

Trois modes de collecte

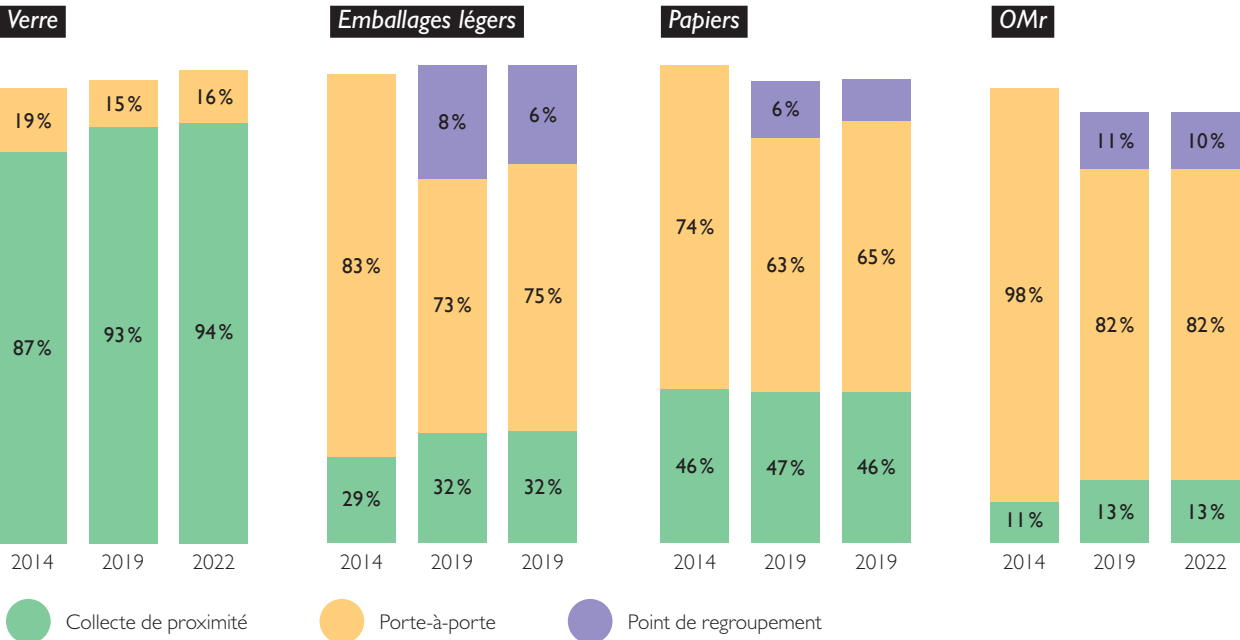
Collecte de proximité classique : contenants partagés et de grand volume (bornes aériennes, semi-enterrées...) et collectés par des moyens spécifiques (camion-grue, levage en préhension latérale...).

Collecte en point de regroupement : contenants attribués à un groupe d'usagers (hors logements collectifs), généralement des bacs de grand volume, collectés par des véhicules similaires à ceux de la collecte en porte-à-porte. Ce mode de collecte est assimilé au porte-à-porte dans les cartes qui suivent.

Collecte en porte-à-porte : contenant individuel pour un ménage ou un immeuble, dans l'espace privatif, disposé par les usagers sur l'espace public pour en permettre la collecte par la collectivité.

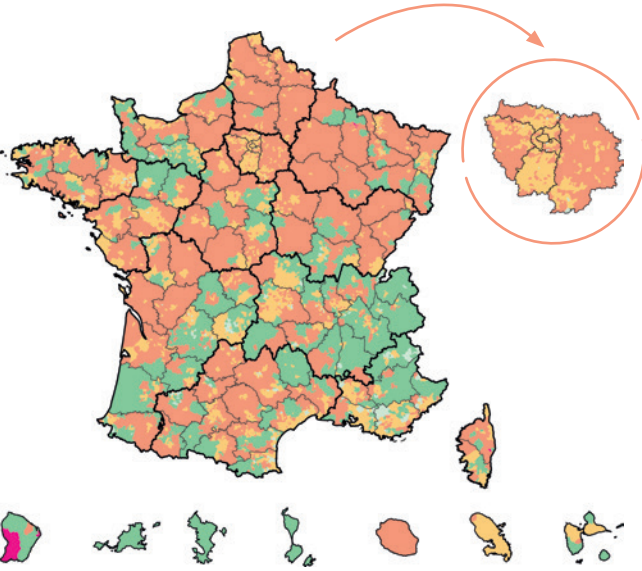


Évolution des modes de collecte

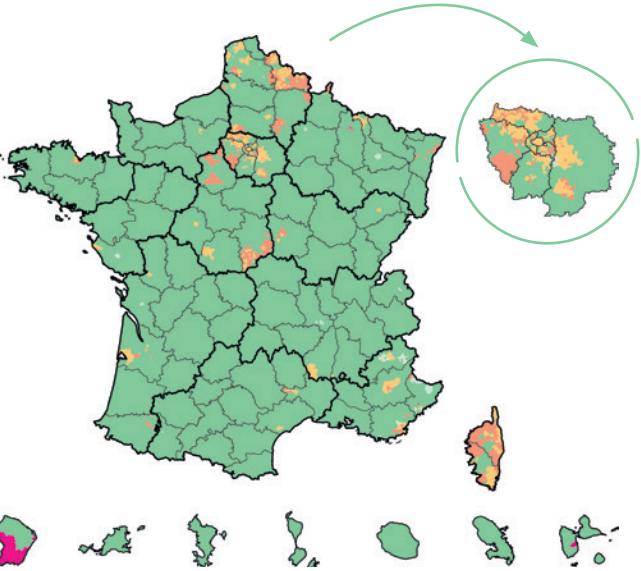


Le total fait plus de 100% car les mêmes populations peuvent être desservies en porte-à-porte et en collecte de proximité (double service).

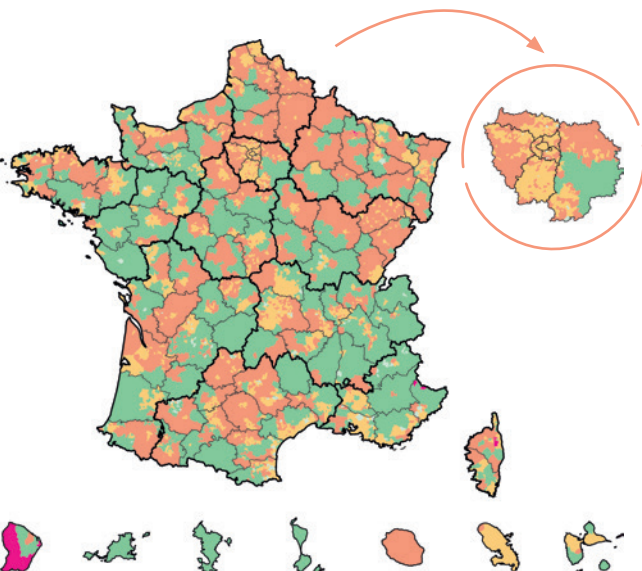
Modes de collecte majoritaire des emballages légers Situation en 2022



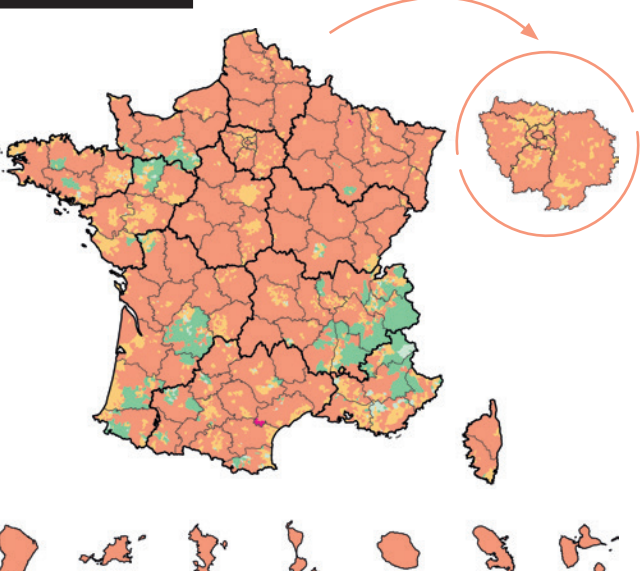
Modes de collecte majoritaire du verre Situation en 2022



Modes de collecte majoritaire du papier Situation en 2022

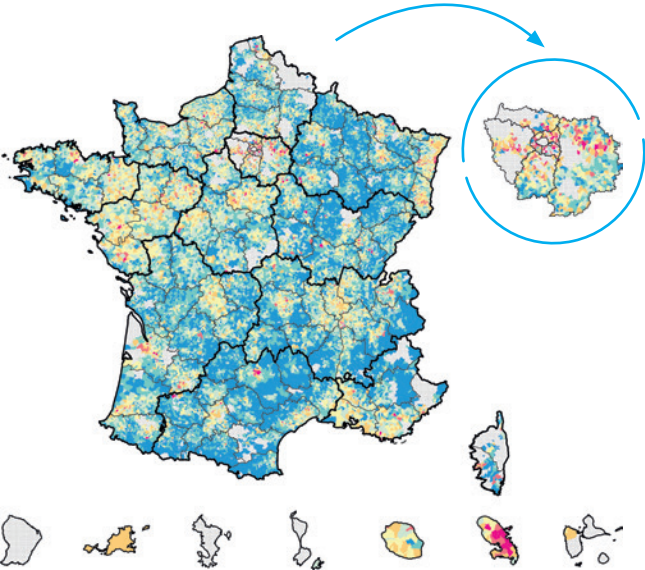


Modes de collecte majoritaire des Ordures Ménagères résiduelles Situation en 2022

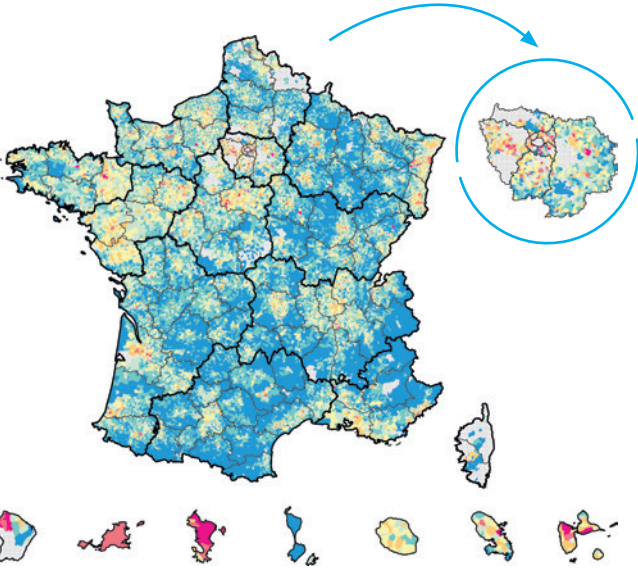


La densification de la collecte de proximité

Dotations en bornes d'apport volontaire du verre
Situation en 2014



Situation en 2022

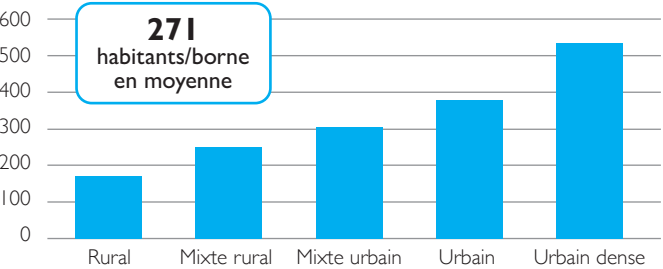


Renforcement du maillage pour un meilleur tri

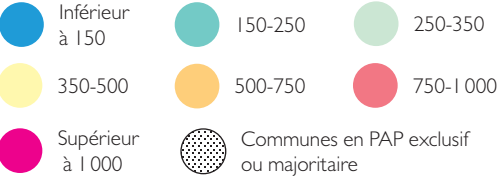
Poussées par les appels à projets Citeo et leur **volonté de mieux desservir leurs habitants**, les collectivités ont largement augmenté le nombre de bornes de collecte de proximité (Points d'Apport Volontaire ou PAV) cette dernière décennie. L'amélioration du maillage est une condition indispensable à l'efficacité des dispositifs de collecte de proximité et à la performance de tri.

À noter que seul le parc de bornes pour le papier diminue depuis 2019 avec le recul du schéma emballages/papiers.

Dotations du verre en nombre d'habitants par borne selon les milieux



Nombre d'habitants par borne
Plus le chiffre est faible, plus la densité de bornes de collecte est importante.



Davantage de bornes enterrées et semi-enterrées

+ 12 points entre 2014 et 2022, c'est l'évolution de la part de bornes enterrées et semi-enterrées!

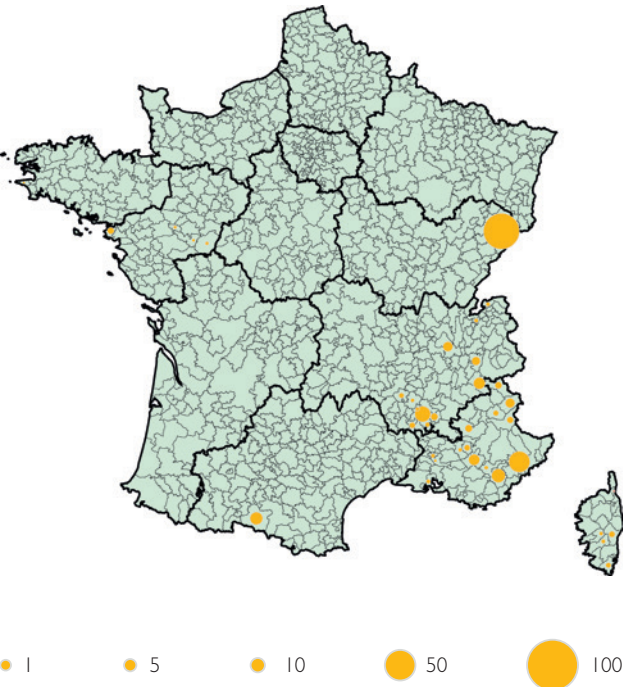
Ces bornes ont fortement augmenté dans le parc global de collecte sélective (**doublement**).

Malgré un coût beaucoup plus élevé que les bornes aériennes, certaines collectivités sont séduites par leurs avantages, notamment en matière d'intégration paysagère mais aussi de sécurité.

Nombre de bornes installées

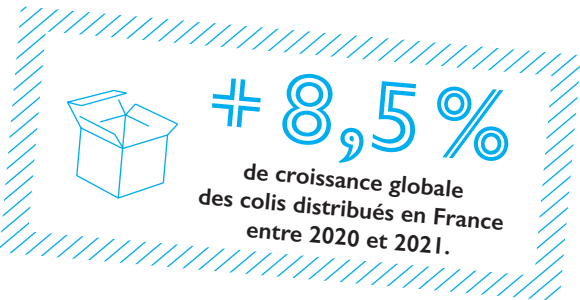
	2014	2019	2022
Verre	179 000	205 000	211 000
Emballages légers	76 000	103 000	117 000
Papiers seuls ou avec les cartons	54 000	57 000	55 000
Cartons séparés	680	1 700	2 300
OMr	30 000	75 000	86 000

EPCI de collecte ayant installé des bornes de collecte de proximité dédiées pour les cartons
Situation en 2022



Collecte séparée des cartons : décollage imminent

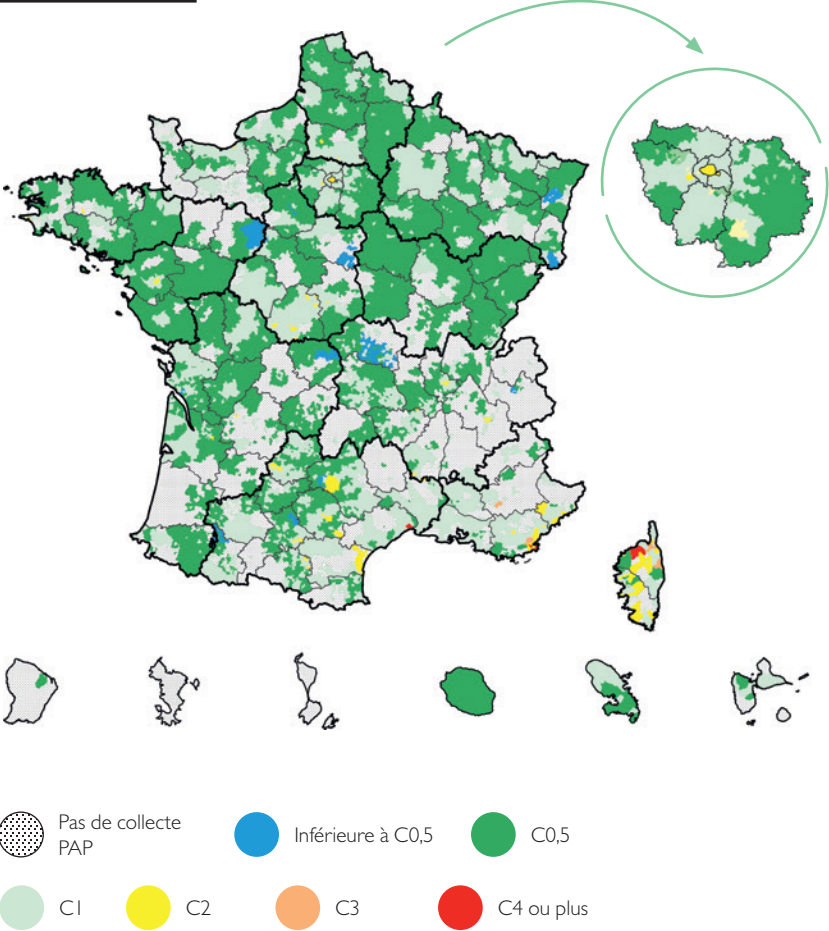
Boosté par le e-commerce et les livraisons à domicile, le carton fait l'objet d'une **attention nouvelle** au niveau de la collecte. Les raisons? Il se retrouve encore en masse dans les OMr*; il encombre rapidement les dispositifs de pré-collecte, notamment les bacs de tri d'emballages et papiers ; il complique le fonctionnement des centres de tri. Lancés en 2023, des appels à projets permettront **de développer ces dispositifs** de collecte séparée des cartons. Parmi les progrès attendus : un gain substantiel de cartons captés et recyclés, une maîtrise des coûts de tri et une optimisation des volumes dans le bac jaune permettant une limitation de sa fréquence de collecte.



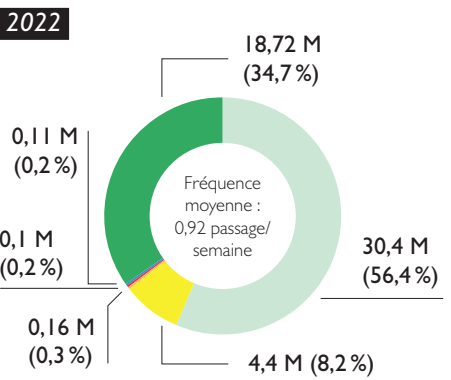
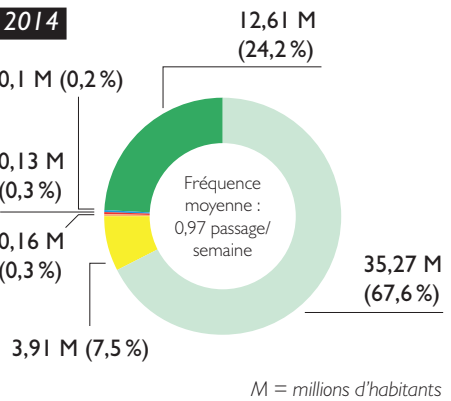
* Étude CEPOM, Citeo, 2022.

L'optimisation de la collecte en porte-à-porte

Fréquences de collecte des emballages légers en porte-à-porte (PAP) Situation en 2022



Evolution des fréquences de collecte des emballages légers en PAP (en % de la population)

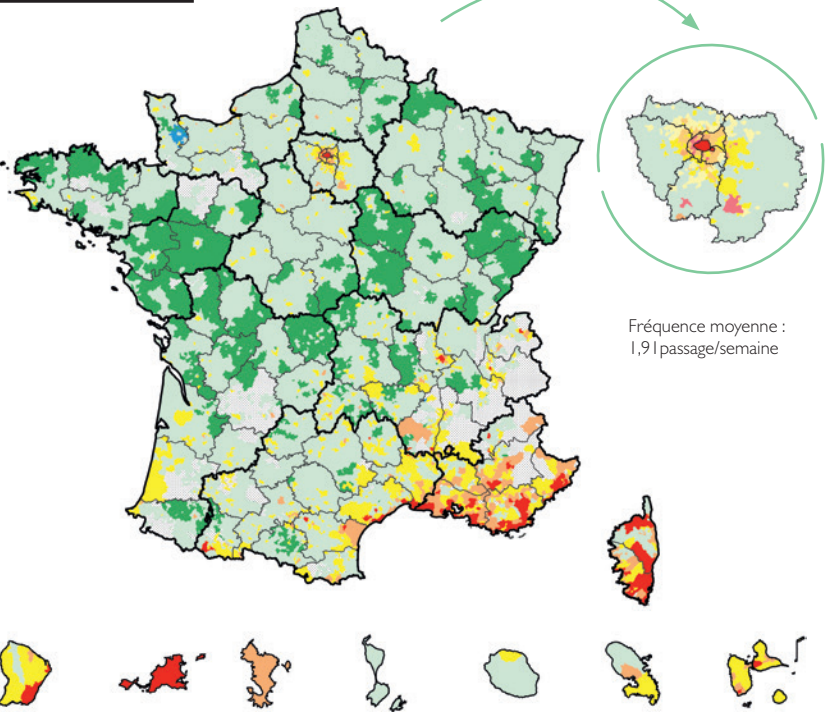


Moins et mieux, une collecte plus ciblée

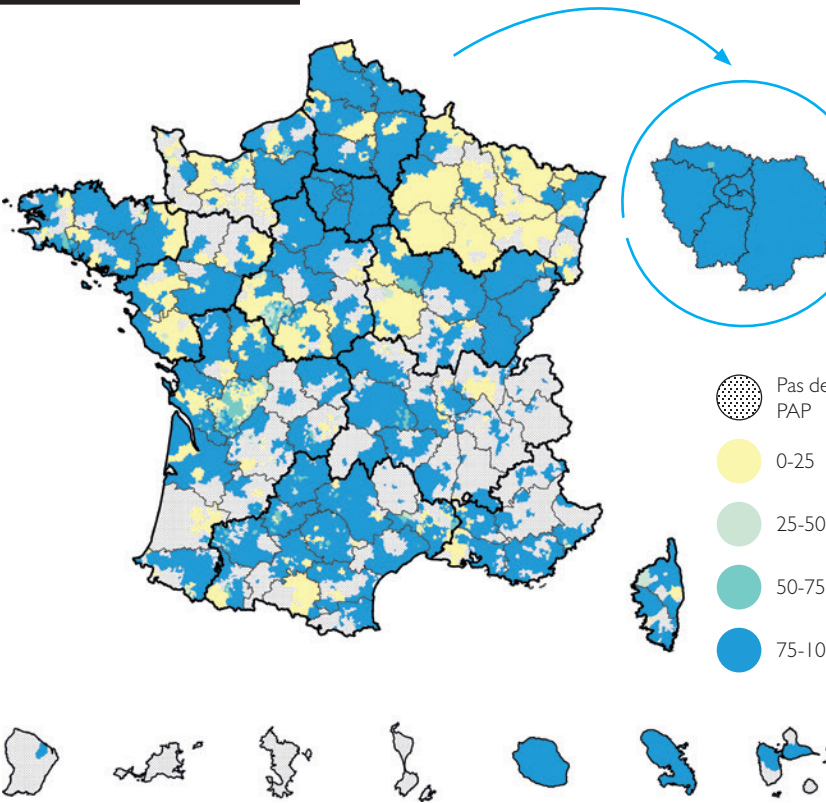
La fréquence du porte-à-porte continue de **baïsser au niveau national**. Grâce à des mesures sur l'usage du service, il est établi que la fréquence de ce mode de collecte est souvent bien supérieure aux usages. D'où la mise en œuvre, depuis dix ans en particulier, de **l'ajustement des passages aux besoins des habitants**, dont une part croissante est desservie tous les quinze jours (35 % en 2022 vs 24 % en 2014 pour la collecte sélective).

Le milieu est déterminant sur la fréquence de collecte en porte-à-porte, bien plus élevée en ville qu'en milieu rural. Pour cause, les capacités de stockage plus restreintes des habitants et la présence de gros producteurs d'emballages et papiers. Mais on constate une **décorrélation** de la fréquence de la collecte d'emballages légers de celle des OMr à mesure que le milieu s'urbanise et se densifie : les fréquences OMr augmentent beaucoup alors que les fréquences de la collecte sélective évoluent peu. Les fréquences élevées de collecte des ordures ménagères en milieu urbain ne favorisent pas la performance de la collecte sélective.

Fréquences de collecte des OMr en porte-à-porte Situation en 2022

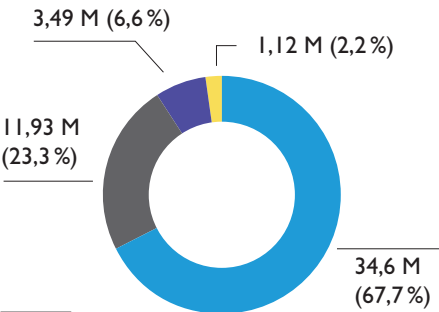


Pourcentages de population desservie par des bacs roulants normés pour les emballages légers en porte-à-porte Situation en France en 2022

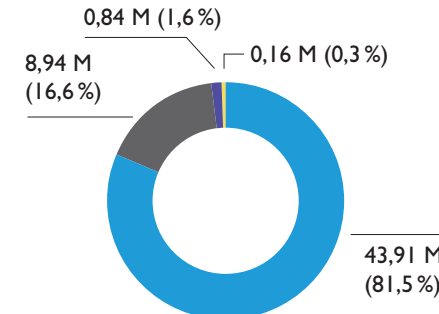


Type de contenants PAP

2014



2022



- Bac roulant mono-compartmenté
- Sac
- Bac roulant bi-compartmenté
- Bac gigogne caissette

Vers une conteneurisation standardisée

Le passage à la collecte en bacs, à la place des sacs, est un levier important d'**optimisation de la collecte sélective**. La disponibilité permanente des bacs et leur capacité de stockage plus importante satisfont davantage les usagers, et autorise une collecte plus espacée. Par ailleurs la conteneurisation permet enfin de réduire les troubles musculosquelettiques des agents de collecte et les risques de blessures ou de piqûres.

Ainsi depuis 2014, les collectivités ont **réduit les contenants non normés** (sacs, caissettes, contenants libres) ou atypiques (bacs compartimentés) au profit des bacs classiques pour leur collecte des emballages légers.

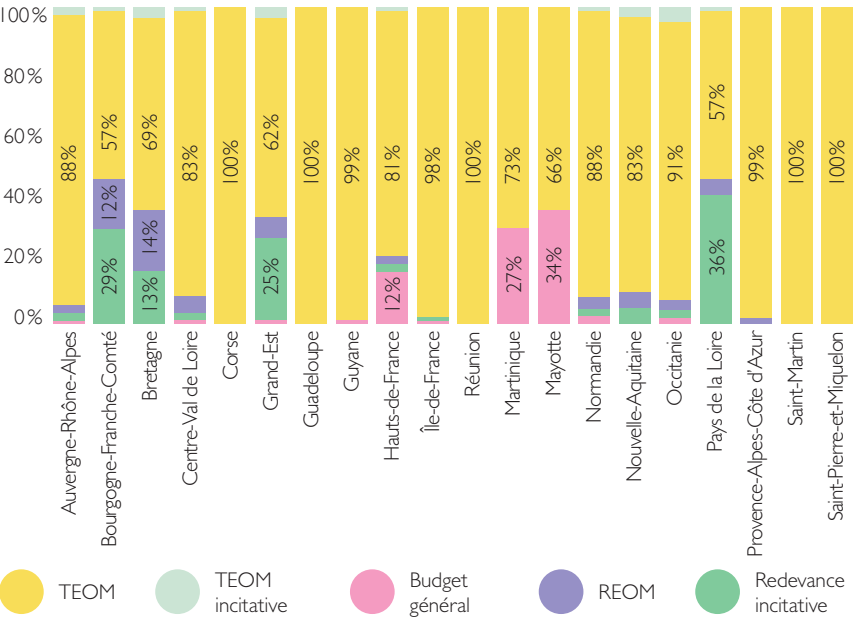
Le déploiement de la tarification incitative

Les modes de financement de gestion des déchets

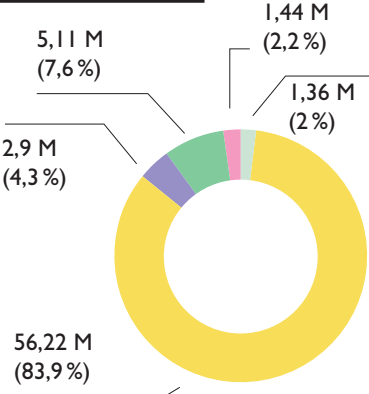
Actuellement en France, le **mode majoritaire** de financement de la gestion des déchets ménagers est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), suivie de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Viennent ensuite les modes de tarification incitative, et de façon marginale l'absence de fiscalité dédiée (budget général).

En France, la tarification incitative est un **mode récent de financement de gestion des déchets**. Apparue dans le pays à la fin des années 1990, elle consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités ou l'usage du service. Elle est basée sur deux modes de financement : la REOM incitative ou la TEOM incitative.

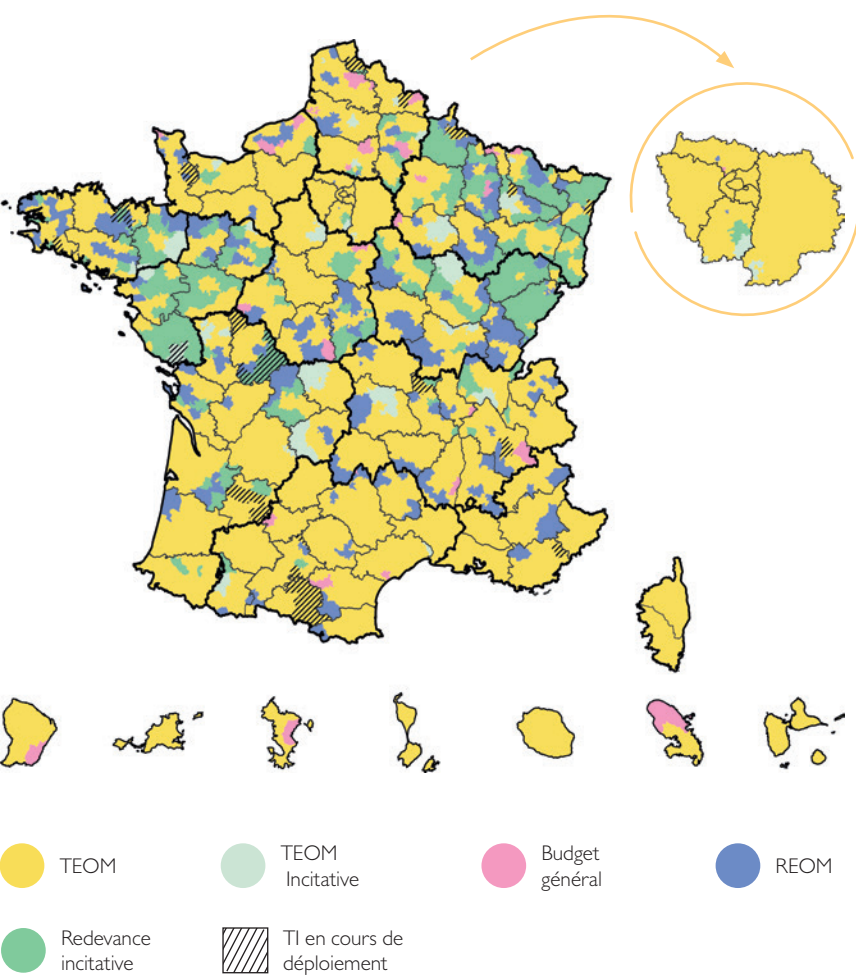
Mode de tarification des déchets par région administrative



Fiscalité déchets Situation en 2022



Modes de fiscalité en France et zones où la TI est en cours de déploiement Situation en 2022



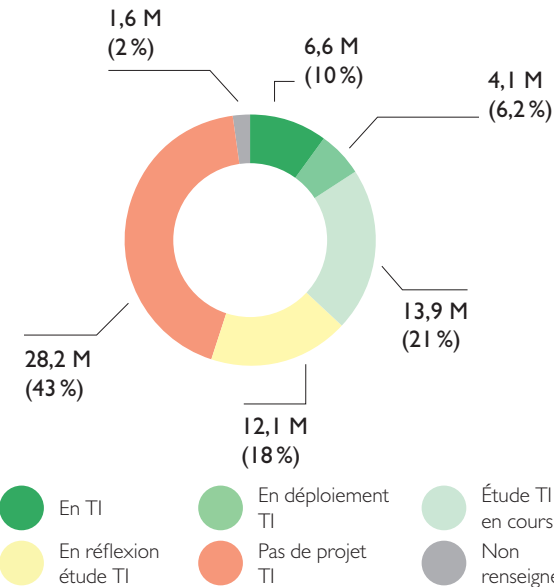
Très prometteuse... mais encore trop localisée et minoritaire

Elle a progressé en quinze ans, mais reste le fait d'un peu moins de 10% des Français en 2022 (6,5 millions). Elle reste encore **principalement localisée dans quatre régions** – Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand-Est, Pays de la Loire –, où une bonne partie des habitants, **principalement ruraux**, l'ont adoptée.

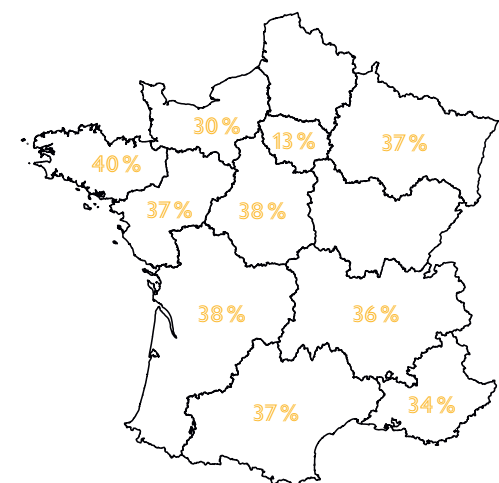
Au sein de ces territoires, le constat est clair : la tarification incitative (TI) a un **effet très important** sur la baisse des emballages et papiers présents dans les Ordures Ménagères résiduelles (cf. étude CEPOM de Citeo). Raison pour laquelle elle est fortement soutenue par l'ADEME, la Cour des comptes et Citeo, qui œuvre à faciliter son déploiement en matière réglementaire, fiscale, administrative et opérationnelle.

3,8 millions de Français sont actuellement en **transition** vers ce mode de fiscalité, et l'objectif réglementaire vise le quart des habitants concernés en 2030.

Projets de déploiement (source Citeo)



Objectifs de déploiement de la tarification incitative. Source : Plans régionaux des déchets (PRPGD)



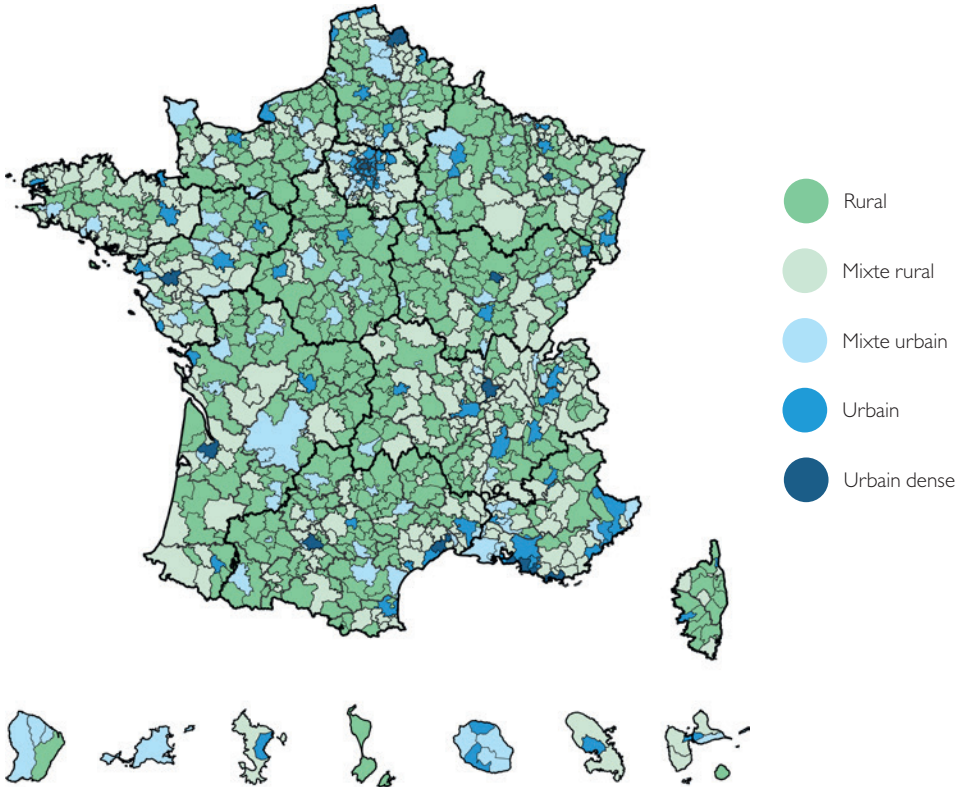
Dans certaines régions, les objectifs sont très ambitieux au regard du niveau de déploiement observé à date.

Jusqu'à **-27** kg/hab/an

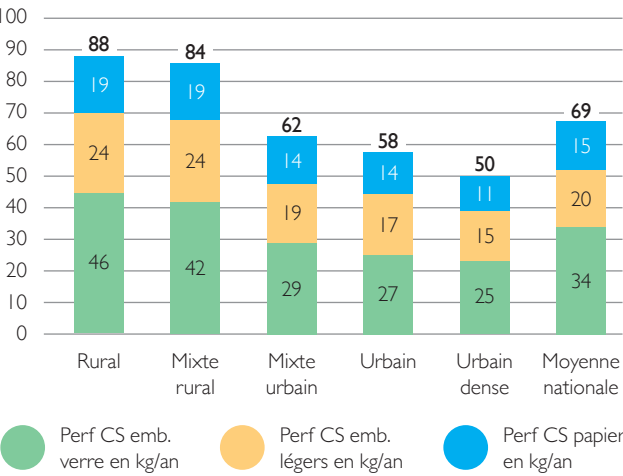
d'emballages et papiers dans les OMR en moyenne dans les territoires en tarification incitative (à milieu équivalent).

Focus : les caractéristiques de la collecte sélective par typologie d'habitat

Milieux* des EPCI de collecte
En 2022



Performances de recyclage selon les milieux
Situation en 2021

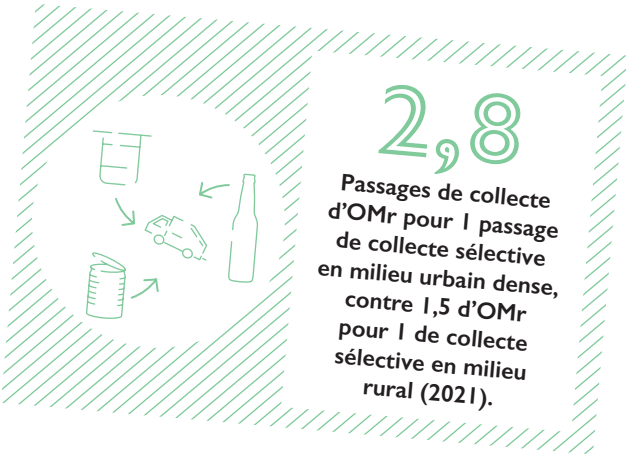


* Les milieux des collectivités sont déterminés en fonction de la répartition des types d'habitats et des densités de population des communes.

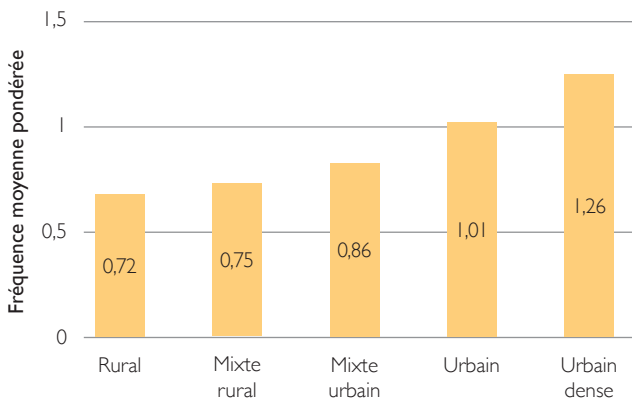
Les ruraux en avance sur les urbains

Depuis de nombreuses années on observe l'influence du milieu des collectivités **sur les performances de leur collecte sélective**. Par milieu, on entend, la répartition des types d'habitats et des densités de populations. Cela va du rural à l'urbain dense.

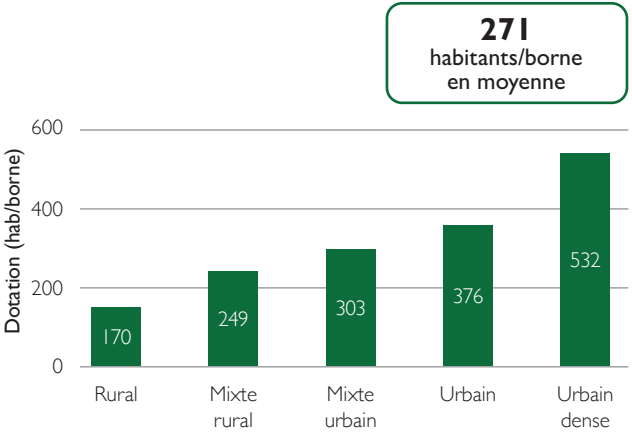
Ce sont dans les milieux urbanisés (villes) que la collecte sélective est la moins performante, toutes familles de matériaux confondues. **Des écarts qui vont du simple au double** d'un bout à l'autre du spectre des milieux. Si les habitants des zones rurales trient mieux, les obstacles rencontrés par les habitants des villes sont connus (capacités de stockage plus faibles dans les logements et les parties communes, moindre appropriation des dispositifs partagés, contraintes de collecte...).



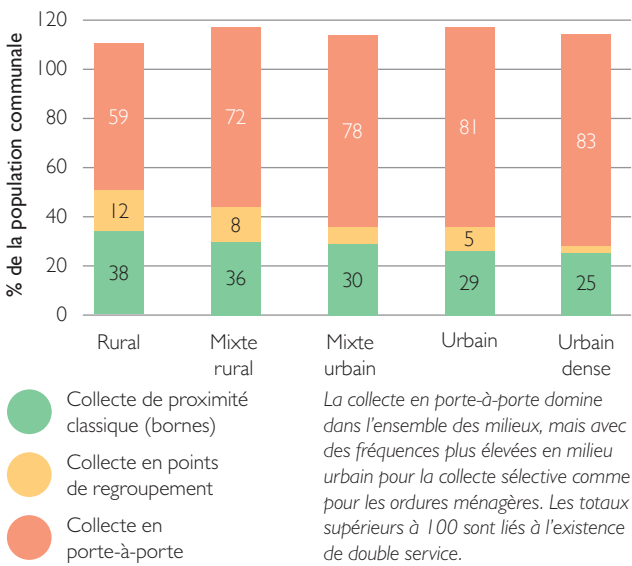
Fréquence moyenne de collecte des emballages légers
(nombre de passages par semaine pour les collectes en porte-à-porte ou points de regroupements)



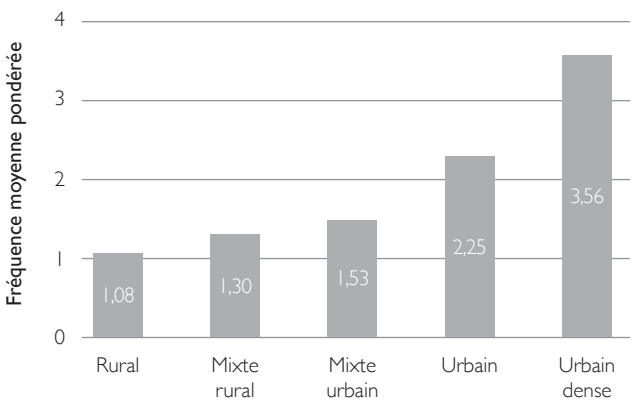
Dotation en bornes à verre



Mode de collecte des emballages légers



Fréquence moyenne de collecte des OMr
(nombre de passages par semaine)



Citeo à vos côtés

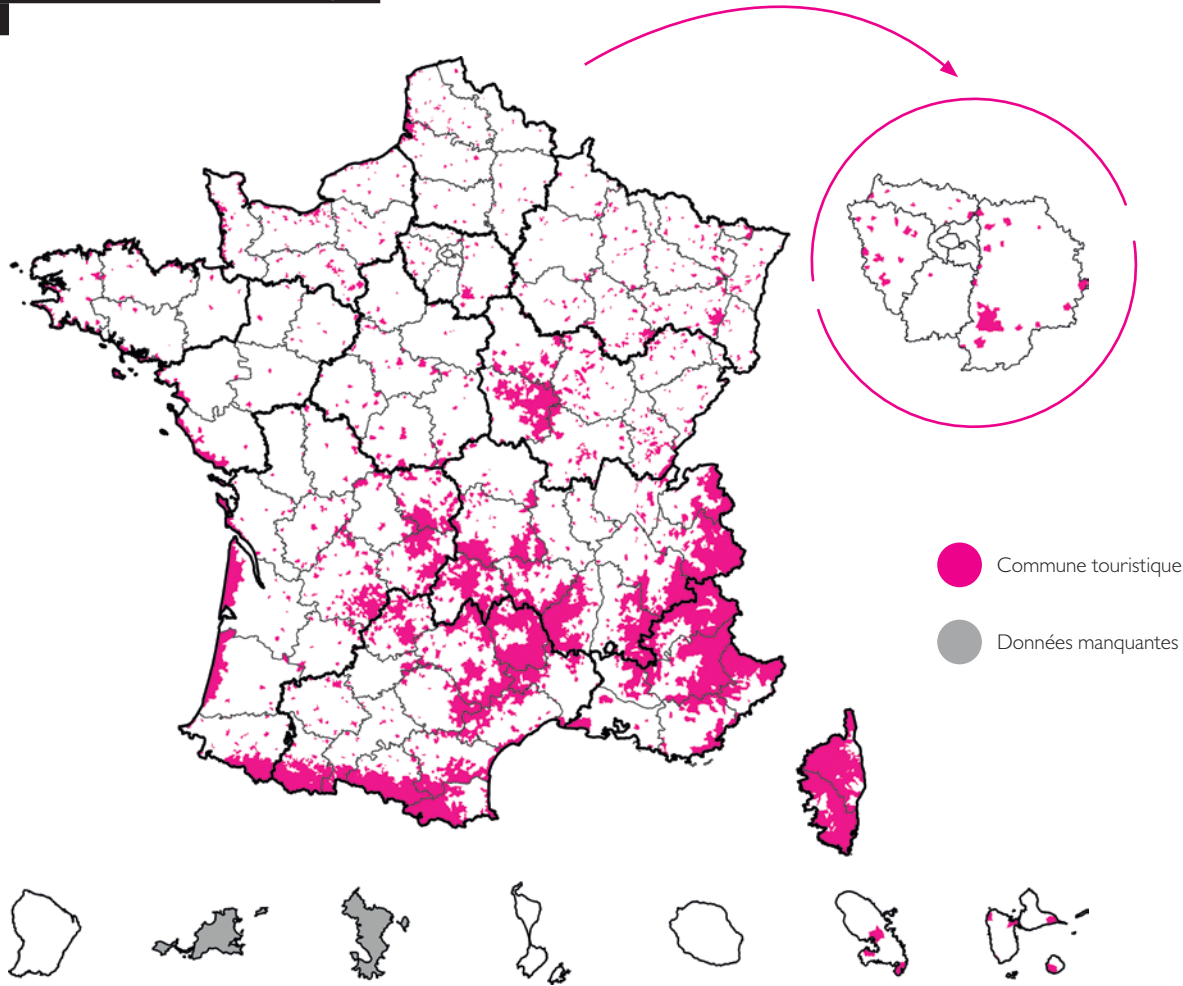
Des appels à projets Optimisation de la collecte

Citeo propose depuis 2018 des mesures d'accompagnement des collectivités territoriales pour l'optimisation de la collecte par le biais d'appels à projets.

Entre 2018 et 2022, Citeo a sélectionné plus de 380 projets couvrant 24,7 millions d'habitants pour un financement de 43,9 millions d'euros. Les résultats des premiers projets finalisés sont très encourageants : l'ensemble des leviers montrent un gain de performances de +5,7 à +10,1 kg/hab.

Focus : les zones touristiques

Communes classées en milieu touristique*
en 2022



La collecte de proximité s'impose

Les collectivités ayant sur leur territoire des zones touristiques ont pu mesurer l'importance de gérer de manière spécifique la collecte sur ces zones. La fluctuation saisonnière de fréquentation nécessite une adaptabilité des contenants et des véhicules de collecte. Les collectivités touristiques privilégient la collecte de proximité** (classique ou en point de regroupement) à la collecte en porte-à-porte. À noter que la collecte de proximité vient parfois en renfort d'une collecte en porte-à-porte entraînant ainsi davantage de double service sur les territoires touristiques. Parmi les avantages avancés par les communes sur ce mode de collecte figurent une meilleure absorption des pics saisonniers, une adaptation aux gros producteurs (ex : campings), une intégration esthétique adaptée au contexte touristique, des heures de collecte plus souples et indépendantes des contraintes des usagers...

* Définition de l'ADEME.
** Les habitants/usagers apportent leurs emballages jusqu'aux contenants publics dédiés, situés à proximité des habitations/résidences, ensuite collectés par les services de gestion des déchets.

Fréquence de collecte sélective

Emballages légers	Touristique	National
Basse saison	0,91	0,88
Haute saison	0,93	0,89
Hausse fréquence moyenne	2,4%	0,8%

Une fréquence de collecte qui varie en fonction des saisons

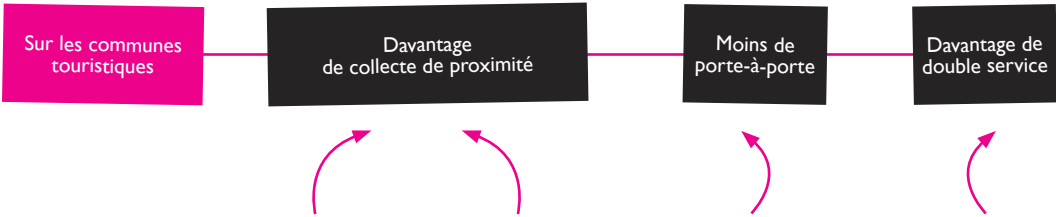
Au national on observe une hausse de fréquence de collecte sélective des emballages légers de seulement 0,8% entre la basse saison et la haute saison. Sur les communes touristiques la hausse est trois fois plus forte avec 2,4% mais reste modeste.

La hausse de la fréquence pour les OMr est beaucoup plus importante entre la haute et la basse saison que pour la collecte sélective. Pour les communes touristiques, c'est là où elle est la plus forte avec + 8,2 % de hausse contre + 3,3 % au niveau national.

Fréquence de collecte des OMr

OMr	Touristique	National
Basse saison	1,67	1,80
Haute saison	1,80	1,86
Hausse fréquence moyenne	8,2%	3,3%

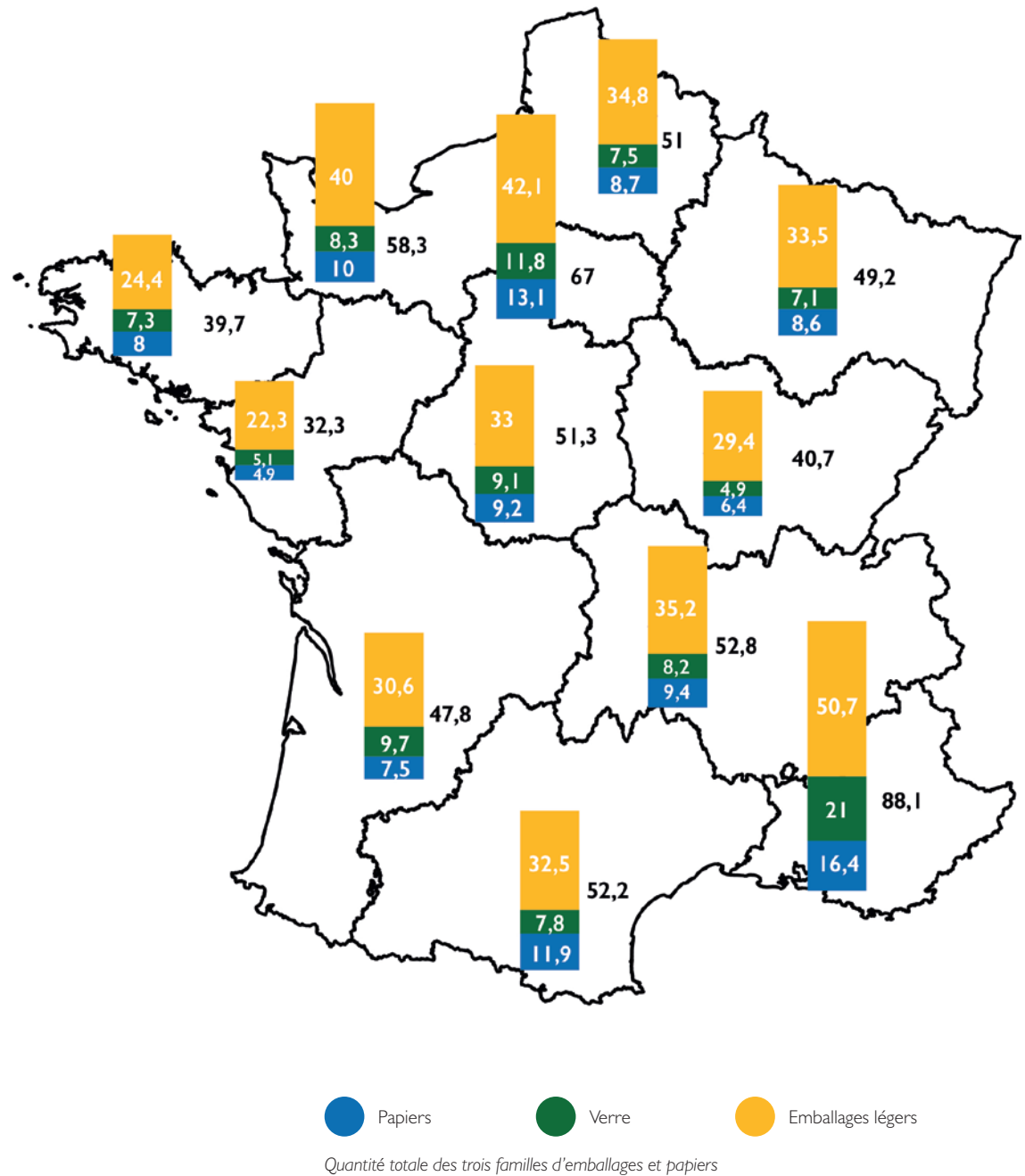
Part des modes de collecte sélective en fonction des milieux ADEME des communes



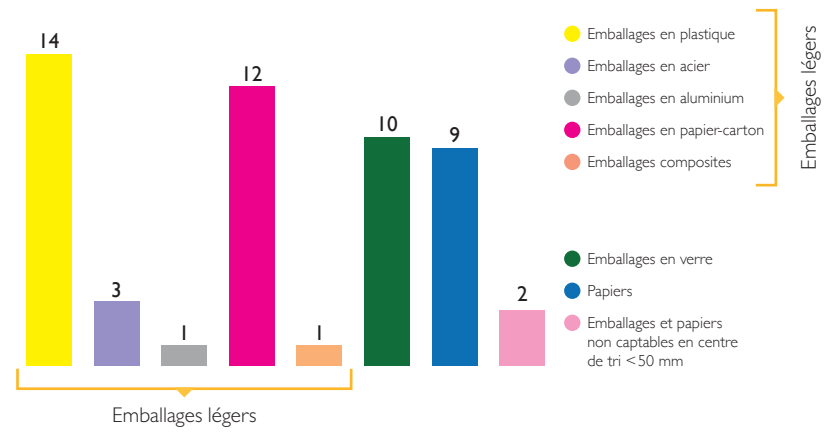
Milieux ADEME des communes	% Pop collecte proximité classique	% Pop collecte en point de regroupement	% Pop collecte en porte-à-porte	Dont % Pop en double service
Rural	33 %	8 %	70 %	10 %
Touristique	51 %	16 %	56 %	23 %
Urbain	29 %	5 %	79 %	14 %
Urbain dense	28 %	3 %	81 %	12 %
Total général	32 %	6 %	75 %	13 %

Capter le gisement inexploité

Quantité d’emballages légers, verre et papiers restants dans les Ordures Ménagères résiduelles (en kg/hab/an hors humidité)
Situation en 2021



Quantités d’emballages et papiers dans les OMr (en kg/hab/an hors humidité)



Encore beaucoup de recyclables dans les OMr

Publiée en 2022, l'étude CEPOM de Citeo a révélé ce qui, malgré les **progrès notables** de la collecte sélective depuis trente ans, échappe encore au tri : un quart des OMr sur le territoire national sont des emballages et papiers, un gisement considérable à capter en vue du recyclage. Malgré tout, l'horizon se dégage.

Premièrement parce que la situation a évolué **favorablement** depuis l'étude MODECOM 2017 de l'ADEME, avec une baisse des emballages et papiers par habitant dans les OMr (35 % à 25 %).

Deuxièmement en raison de la convergence des leviers d'amélioration du tri : la **simplification du tri** à tous les emballages plastiques, désormais quasi généralisée (98 % des Français en 2023), l'amélioration des dispositifs de collecte (plus de bornes de collecte de proximité, conteneurisation en porte-à-porte, flux et codes couleurs plus unifiés...). Citons également la sensibilisation renforcée auprès du public

et la montée en puissance de la tarification incitative (6,5 millions de Français en 2022, 3,8 millions supplémentaires d'ici 2026). Ce mode de financement a révélé les résultats de **réduction des emballages et papiers** dans les OMr les plus probants.

Côté matériaux dans les OMr caractérisées, les plastiques arrivent en tête des tonnages d'emballages et papiers, suivis des emballages en papier-carton, ceux en verre et enfin des papiers. Ce top 4 reflète celui des **matériaux du gisement mis en marché**, mais pas dans le même ordre. Ce dernier est composé, en tonnage, d'abord du verre, des papiers, puis des papiers-cartons et des plastiques. L'étude confirme que le geste de tri du verre et du papier est bien meilleur que pour les plastiques et les papiers-cartons : il en reste moins alors que le gisement mis sur le marché est beaucoup plus important.

25 %

soit 54 kg/hab/an d’emballages et papiers dans les OMr en 2022.

3,5 M

de tonnes d’emballages et papiers supplémentaires collectables sélectivement en vue du recyclage.

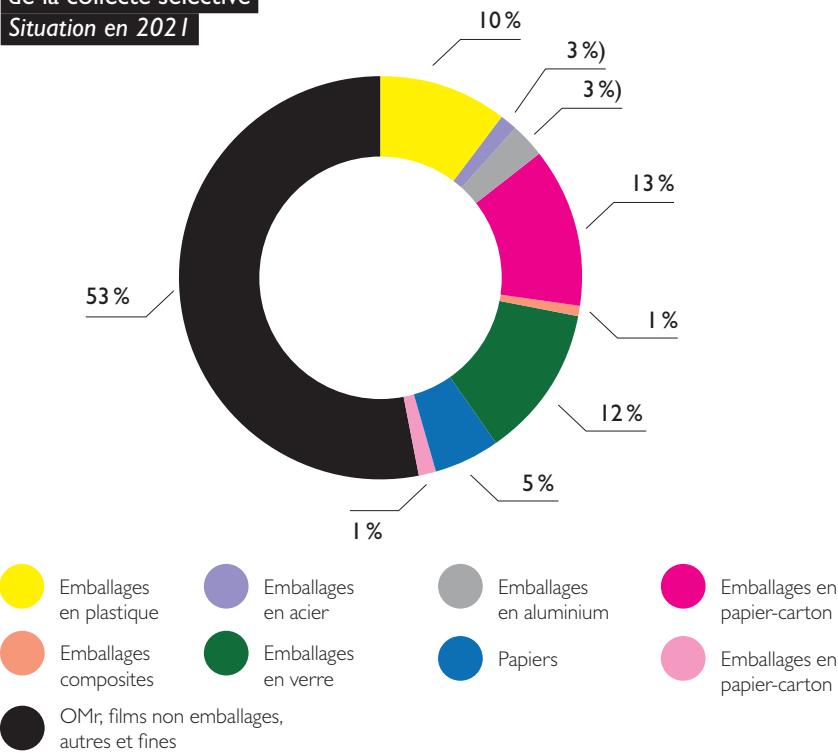
Jusqu’à - 27 kg/hab/an

d’emballages et papiers dans les OMr dans les territoires en tarification incitative (à milieu équivalent).



Développer le tri hors foyer et lutter contre les déchets abandonnés

Composition des corbeilles de rue avant mise en place de la collecte sélective
Situation en 2021



Composition moyenne du contenu des corbeilles de rue - 3,3 tonnes d'OMr - 33 échantillons - étude CEPOM 2020/2021.

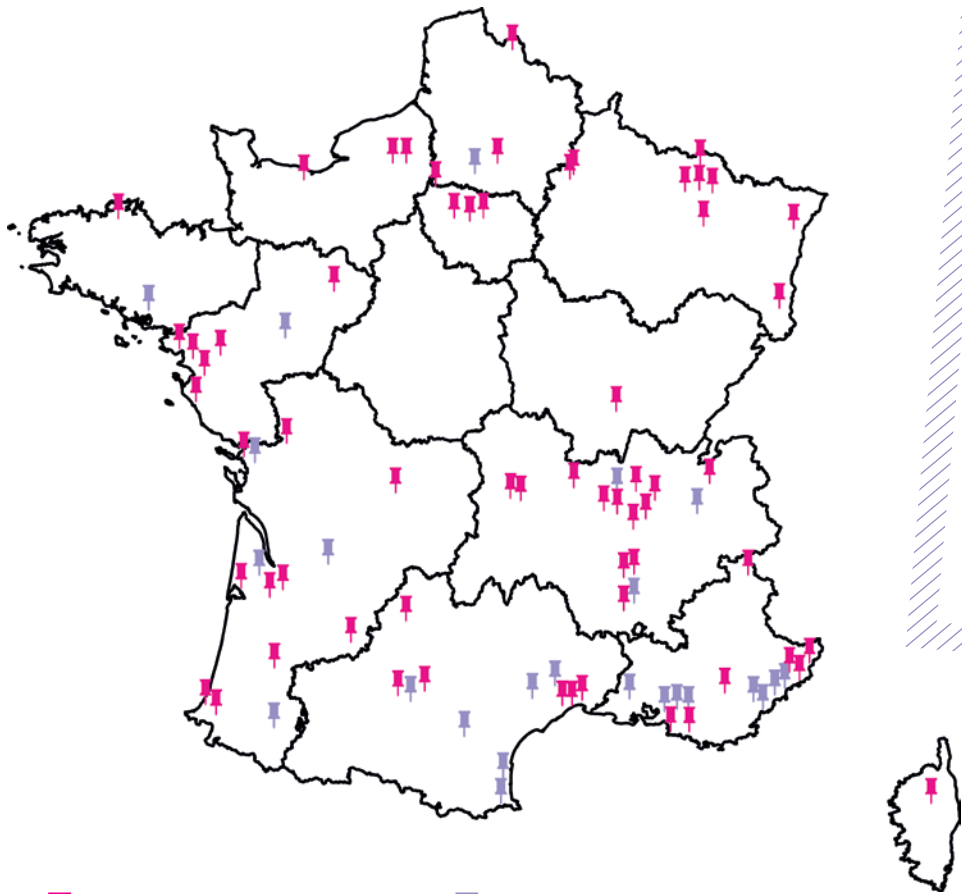
Le tri partout tout le temps

Aux côtés de la collecte sélective, le tri en dehors du domicile est indispensable pour permettre aux usagers de trier, partout où ils se trouvent. Cette continuité renforcera le réflexe attendu pour parfaire le dispositif. Prévue par la loi AGEC pour 2025, la généralisation de la collecte hors foyer va permettre aussi de capter les emballages en hausse de la consommation itinérante des Français.

Au-delà de l'augmentation du geste de tri, l'enjeu est de lutter contre le fléau des déchets abandonnés dans l'espace public urbain et naturel.

Au total depuis 2018, des collectivités enthousiastes ont mené des expérimentations concluives, via plus de 70 projets accompagnés par Citeo.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : la collecte hors foyer et les déchets abandonnés Situation en 2022



Citeo à vos côtés

L'appel à projets hors foyer et la Convention Déchets abandonnés

En 2023, Citeo a lancé un appel à projets pour accompagner les collectivités dans le déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer du SPPGD. Citeo accompagne et soutient les territoires dans la mise en œuvre de plans structurés de lutte contre les déchets abandonnés, incluant des actions de diagnostic, de prévention et de nettoyage.

300 000

t/an d'emballages ménagers issus de la consommation nomade.

47%

d'emballages et papiers dans les corbeilles de rue.

1,6 kg/hab/an

d'emballages et de papiers à capter dans les corbeilles de rue.

COLLECTE & TRI HORS FOYER



Les cahiers CITEO

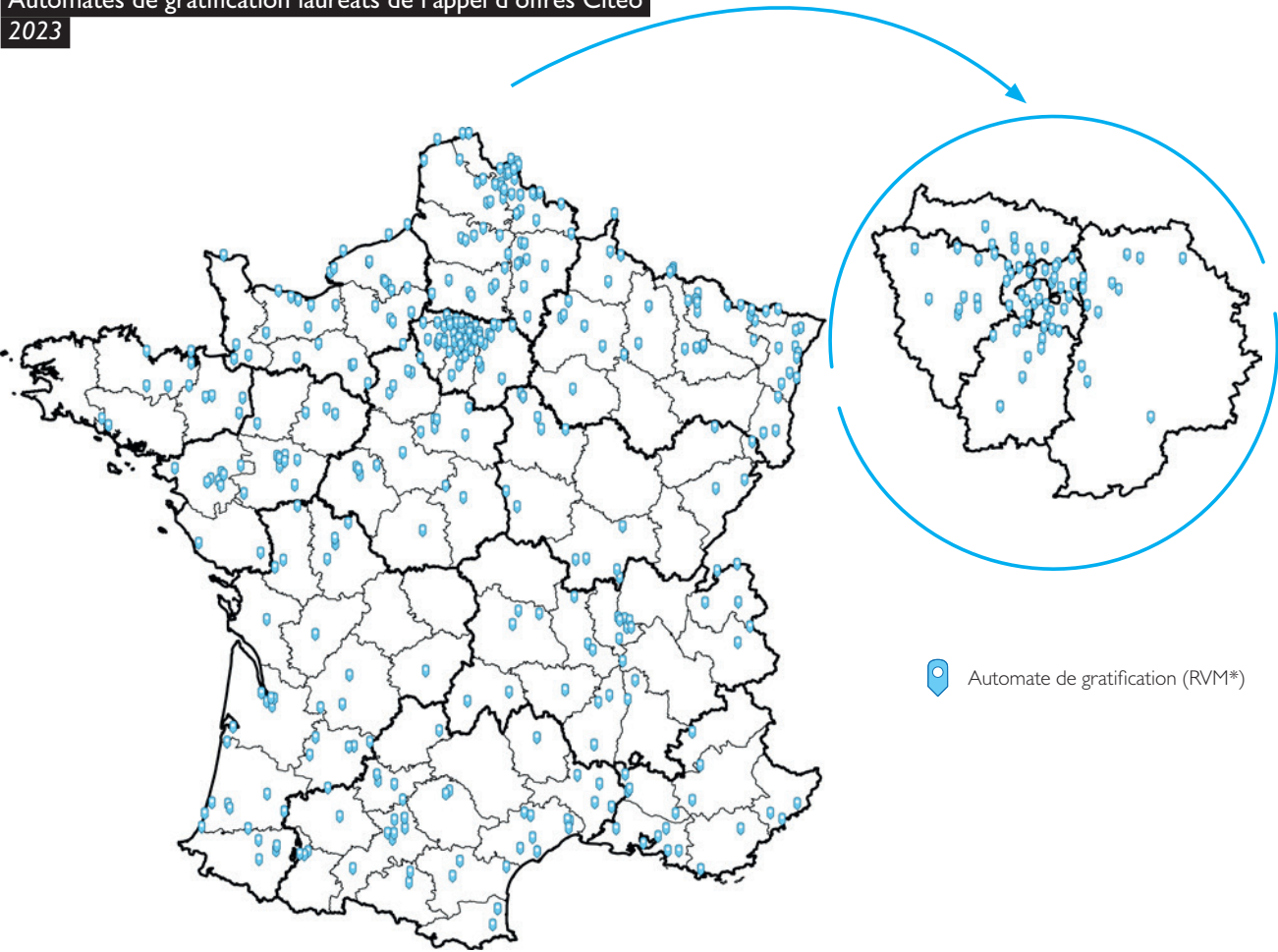


Les Cahiers du hors foyer

Témoignages d'experts techniques des collectivités et d'élus, nombreuses photos de dispositifs de tri hors foyer, conseils sur tous les aspects de la mise en place de la collecte et du tri hors foyer... Découvrez « Les Cahiers du hors foyer » et inspirez-vous de ces retours d'expériences hyperconcrets pour mener à bien ce projet sur votre territoire.

Tester la gratification du geste de tri et le réemploi du verre

Automates de gratification lauréats de l'appel d'offres Citeo 2023



Les automates, soutiens du geste de tri

En France en 2023, on compte 900 RVM (Reverse Vending Machines), dont un peu plus de 400 sont soutenus par Citeo, à la suite d'un appel à projet lancé en 2020. Les RVM sont des automates de collecte qui récupèrent des emballages en échange d'une gratification d'un à deux centimes d'euro en bon d'achat ou sous forme de don à une association. Les automates détournent pour partie des emballages de la collecte sélective traditionnelle, mais permettent également de capter de nouveaux gisements auprès de non-trieurs, en les sensibilisant au tri, en particulier sur les bouteilles en plastique.

Bien disposés sur le parcours de l'usager – en magasin à date – et clairs dans leur communication, ces automates disposent d'un capital confiance très élevé, notamment sur la recyclabilité des emballages triés. De plus, le geste environnemental dépasse la gratification financière dans les raisons d'utilisation invoquées*.

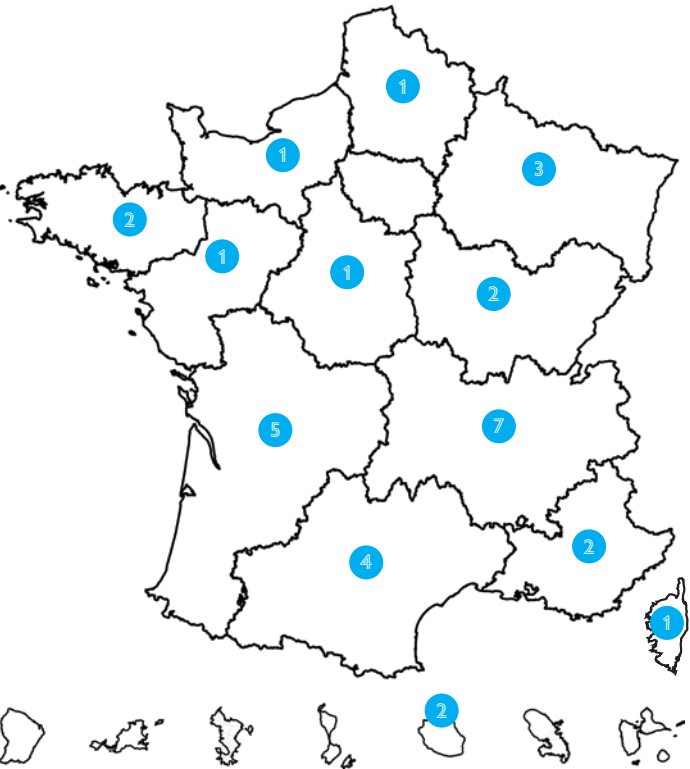
Les RVM installés depuis plus d'un an collectent en moyenne 12 tonnes par an de bouteilles plastiques. En 2022, 3 900 tonnes ont été recyclées grâce à ces 400 RVM.

* Étude Shopper sur l'expérimentation des RVM, Ipsos pour Citeo, 2016 (1 303 utilisateurs interviewés).

Le réemploi du verre revient dans les territoires

Acteurs du réemploi, metteurs en marché et distributeurs sont parmi les 34 lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par Citeo et l'Ademe en 2020. L'objectif était d'accompagner le développement du réemploi d'emballages en verre dans les territoires. Ce soutien a permis aux lauréats de mener des études de faisabilité à l'échelon local, d'expérimenter la consigne du verre pour vérifier sa viabilité économique et environnementale, mais aussi d'installer les équipements de cette nouvelle chaîne de valeur. Ce programme a permis de recueillir de bonnes pratiques et d'encourager des initiatives qui s'inscrivent dans les objectifs réglementaires*, mais aussi les aspirations citoyennes** et des entreprises (3R).

Nombre de lauréats AMI réemploi par région
Situation en 2022



ReUse, le réemploi mutualisé

Le réemploi national mutualisé pour les emballages alimentaires de grandes et moyennes surfaces : tel est l'objectif du projet ReUse, dès 2024. Citeo, les producteurs, les distributeurs et tout l'écosystème du réemploi travaillent ensemble sur cette thématique pour permettre la viabilité technique, environnementale et économique, qui sont les clés du défi à relever.

Une démarche d'intelligence collective inédite pour imaginer un dispositif de réemploi national et mutualisé.



Un appel à projets pour booster le réemploi au national

Un apport financier jusqu'à 2,5 millions d'euros par porteur de projet et un accompagnement technique d'envergure, c'est ce que propose Citeo depuis 2023 aux metteurs en marché d'emballages qui projettent d'adopter le réemploi, via études, projets pilotes et investissements. L'appel à projets vise aussi les collectivités impliquées dans des projets liés à la restauration livrée ou à emporter, en partenariat avec les restaurateurs et commerçants du territoire, ou dans du portage de repas à domicile à partir d'une cuisine centrale. Depuis août, cet appel à projet élargit son envergure pour accompagner aussi les apporteurs de solutions dans le projet de recherche et développement.

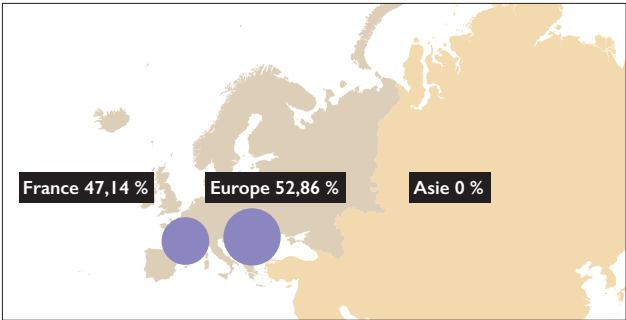


* 10% d'emballages réemployables en 2027 (loi AGECE).

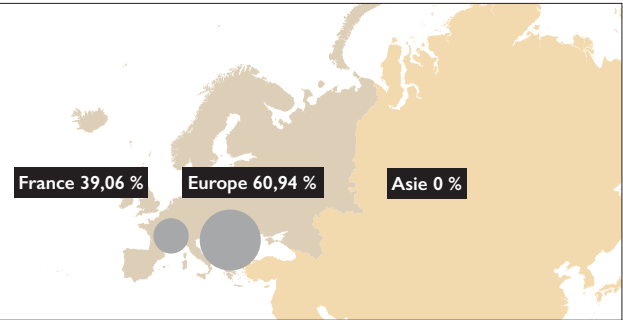
** 63% de consommateurs favorables à la consigne.

Destinations de recyclage et nouvelles filières pour les plastiques

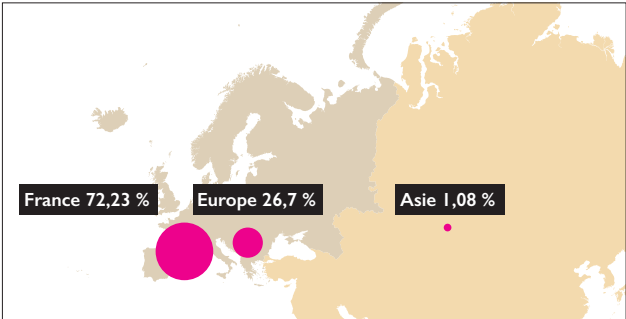
Destinations de recyclage de l'acier
(% des tonnes livrées)
Situation en 2021



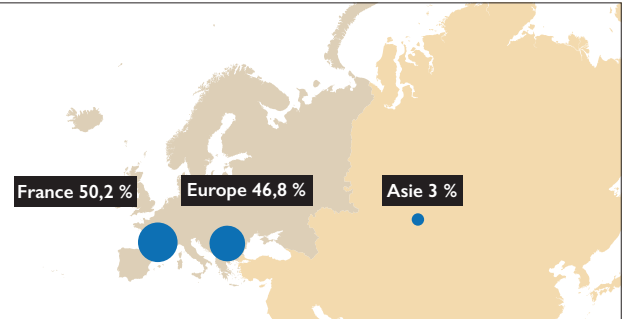
Destinations de recyclage de l'aluminium
(% des tonnes livrées)
Situation en 2021



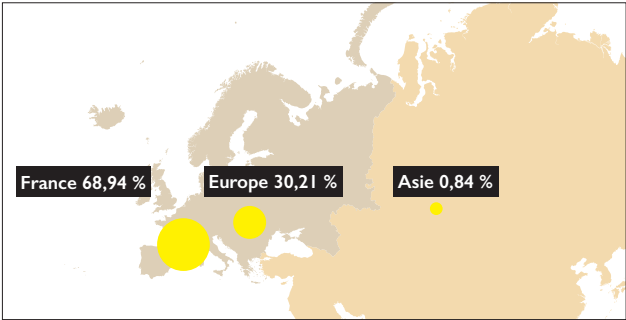
Destinations de recyclage des cartons
(% des tonnes livrées)
Situation en 2021



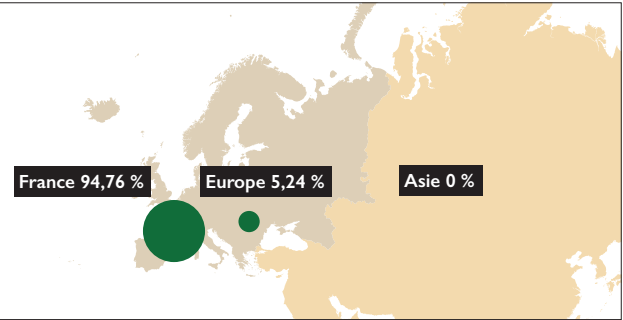
Destinations de recyclage du papier
(% des tonnes livrées)
Situation en 2021



Destinations de recyclage des emballages
plastiques ménagers (% des tonnes livrées)
Situation en 2021 – hors flux développement



Destinations de recyclage du verre
(% des tonnes livrées)
Situation en 2021

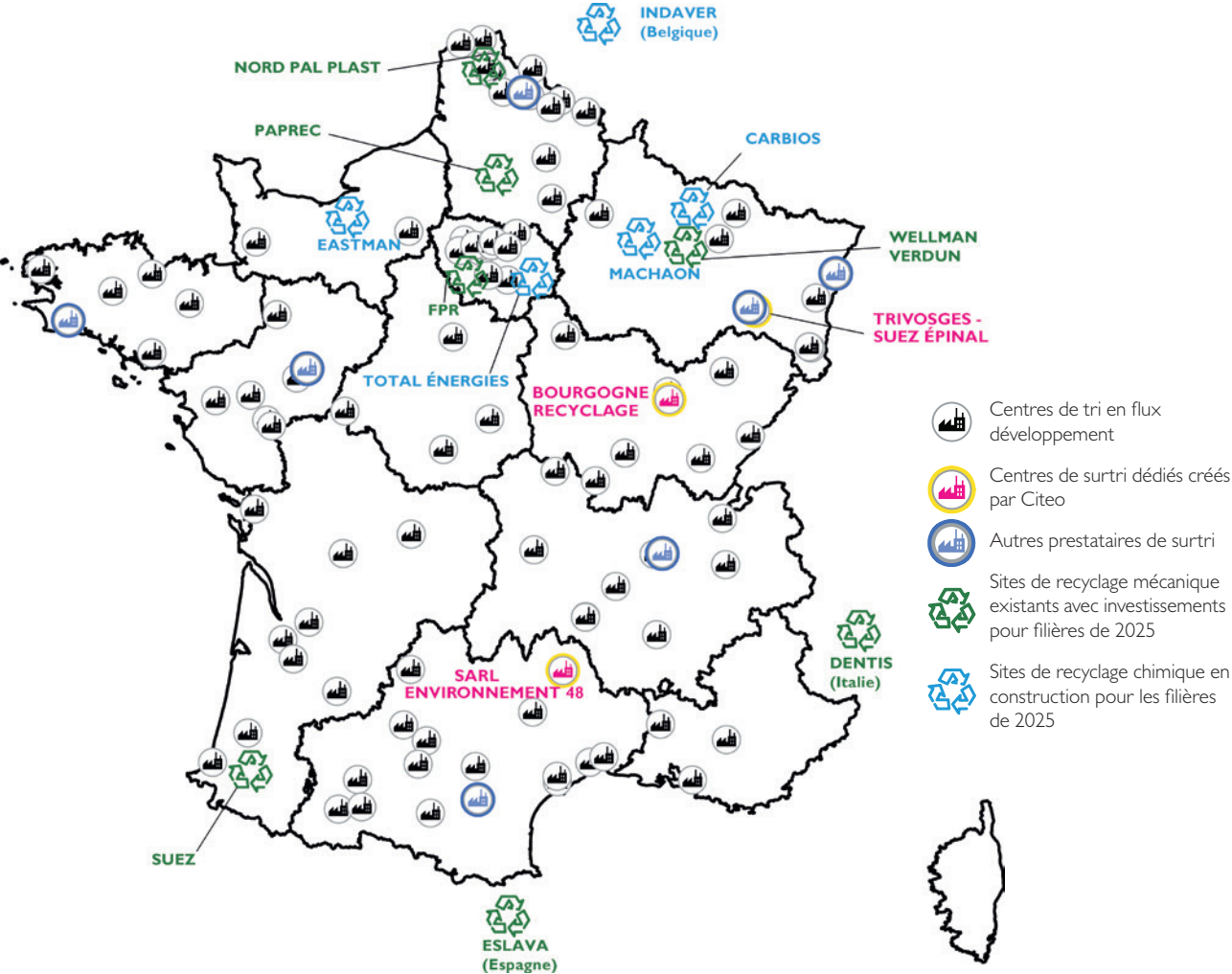


99 %
des tonnes issues de la collecte
sélective des emballages
et papiers ont été recyclées
en France et en Europe en 2021.

Recyclage en majorité en France et en Europe

Depuis 1992, le recyclage des emballages et des papiers s'effectue très majoritairement en France (84 %) et dans d'autres pays européens (15 %). Grâce à la création de ces filières de recyclage sur le territoire national, cela a permis d'éviter l'exportation de déchets en dehors de l'Union européenne. Citeo soutient financièrement et techniquement les acteurs du recyclage au travers de l'amélioration des filières existantes, notamment de recyclage des plastiques, et le développement de nouvelles (polystyrène, film PE, petit aluminium...).

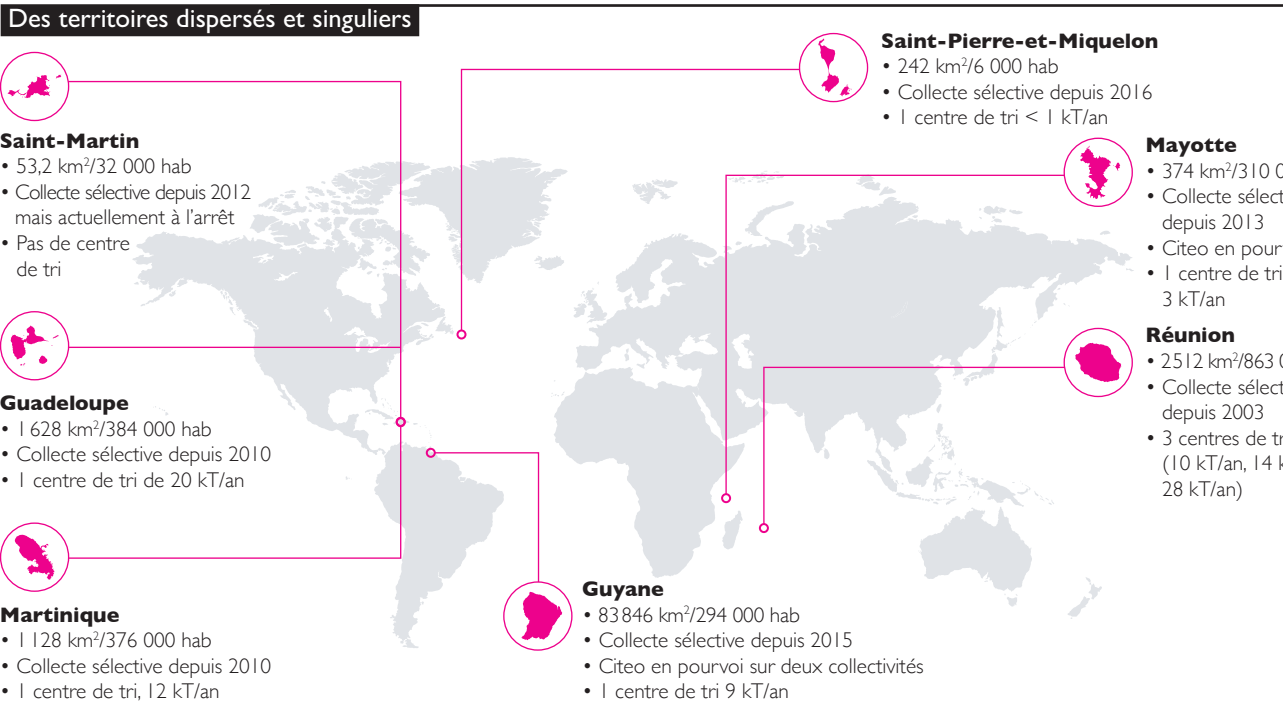
Implantation des sites de surtri et nouvelles filières de recyclage des emballages plastiques
Situation en 2023



Flux Développement, objectif 100% plastique

Lancé en 2019, le Flux Développement est un programme industriel de Citeo permettant de créer de nouveaux flux de déchets d'emballages en plastique, qui ne sont pas encore, peu ou mal recyclés, au sein des centres de tri : emballages rigides en PS, PET opaque, PET coloré et barquettes PET, emballages souples en PP et PE... En 2022, Citeo a assuré la reprise et le surtri de 32 000 tonnes de flux développement et monoflux plastique, pour développer le recyclage de ces emballages. La généralisation du flux développement d'ici fin 2025 et l'installation de nouvelles solutions de recyclage sont des leviers clés pour tendre vers 100% d'emballages recyclables en 2025 (loi AGEC).

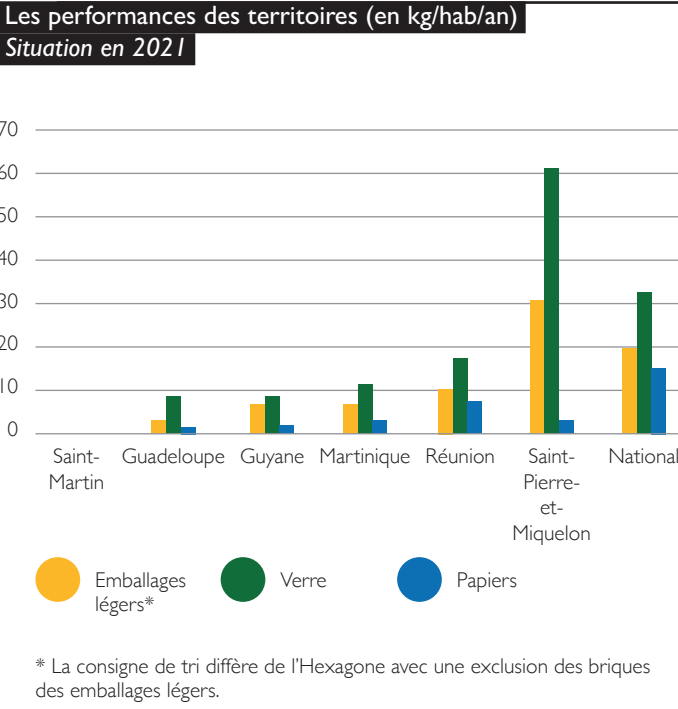
Focus : la collecte sélective dans les DROM-COM



Déploiement récent, enjeux spécifiques

La collecte sélective a été mise en place plus récemment en outre-mer : depuis 2003 à la Réunion, 2010 aux Antilles et 2015 en Guyane, ce qui explique le décalage des performances par rapport à l'Hexagone (25 kg/hab/an d'emballages recyclés, contre 69 kg en moyenne nationale avec des coûts en moyenne 15 à 25% plus élevés). Si les territoires ultramarins ont de nombreuses spécificités communes (éloignement géographique, insularité, climat tropical, biodiversité riche, tension des installations de traitement des OMr etc.), chaque territoire doit composer avec ses propres contraintes et les niveaux de maturité des dispositifs de collecte et de traitement sont également différents.

Afin d'accompagner au mieux les collectivités ultramarines, Citeo, avec l'aide de ses représentants locaux sur place et en concertation avec les collectivités, met en place des moyens dédiés et adaptés aux enjeux de ces territoires comme les Programmes d'Actions Territorialisés, des campagnes de communication adaptées à la culture locale ou un AMI valorisation locale.



Débouchés de la collecte, un challenge pour l'avenir

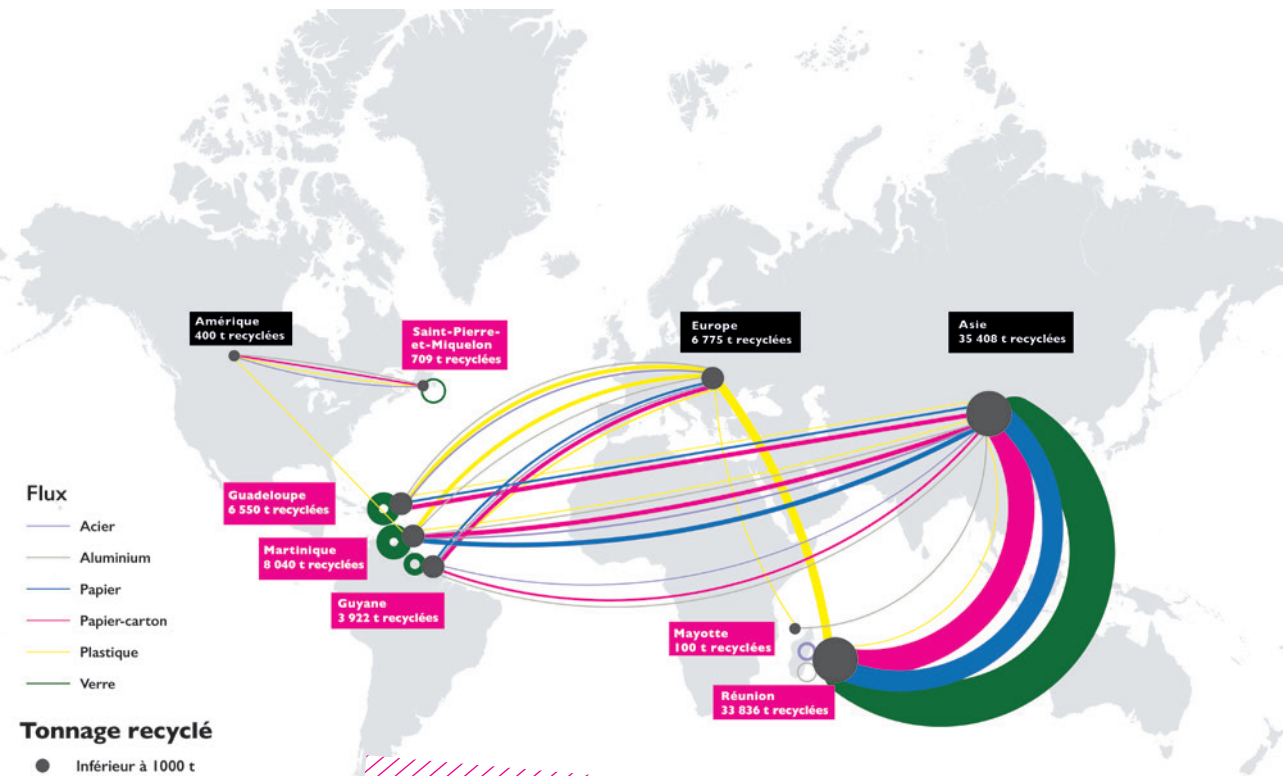
Outre-mer, les déchets d'emballages et papiers issus de la collecte sélective sont majoritairement exportés. En effet, ces territoires constituent de faibles bassins de population et génèrent des volumes de déchets encore trop limités pour permettre de déployer des infrastructures de recyclage industrielles de manière pérenne.

Cependant, entre le contexte de tension sur les chaînes logistiques maritimes, qui entraîne l'augmentation des prix de transport, et le renforcement du cadre réglementaire qui tend à limiter le transport des déchets, notamment plastiques, la filière doit trouver des alternatives pour assurer son avenir.

Ainsi, la valorisation, au niveau local, de ces déchets est un véritable enjeu environnemental et économique que Citeo accompagne dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Destination de recyclage au départ des DROM-COM

Situation en 2021



Citeo à vos côtés

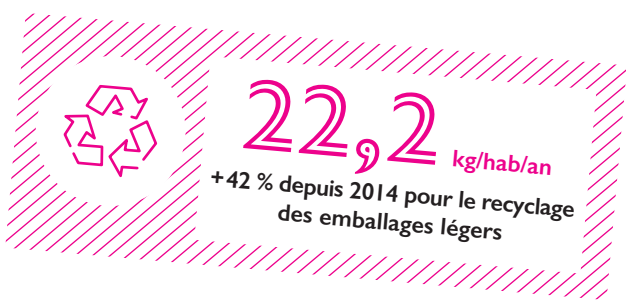
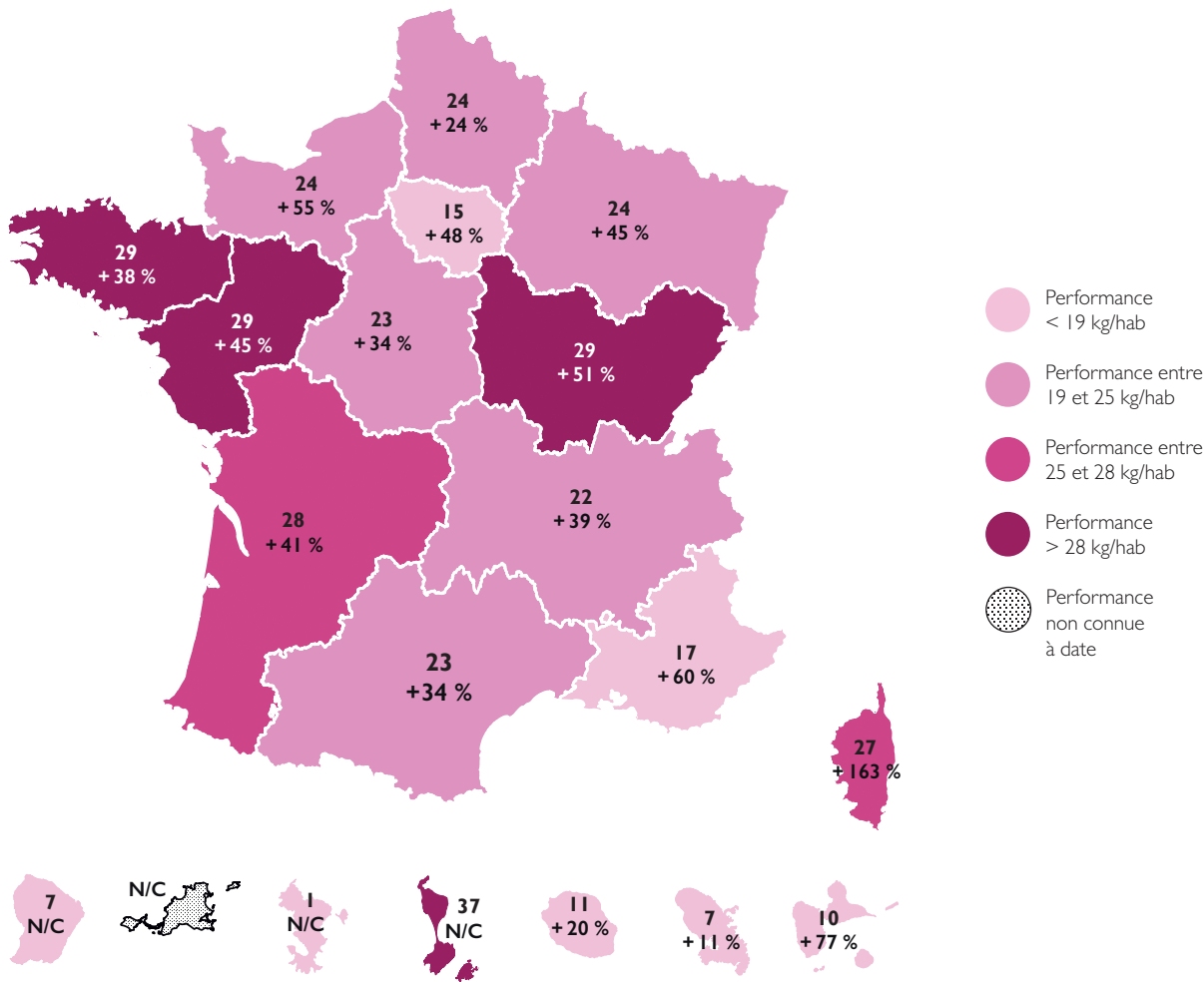
Soutenir la valorisation locale

Citeo a lancé en 2022 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de soutenir la création de filières locales de valorisation des déchets d'emballages et papiers issus de la collecte sélective et de valoriser le savoir-faire sur ces territoires. En 2022, quinze projets ont été sélectionnés sur quatre territoires pour une première phase d'étude. Parmi eux, dix ont été choisis pour la deuxième phase de l'AMI et bénéficieront d'un accompagnement technique et financier afin de franchir une nouvelle étape dans le déploiement de solutions locales. Ces projets à terme visent un total de plus de 30 000 tonnes de déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques à recycler chaque année sur les territoires.

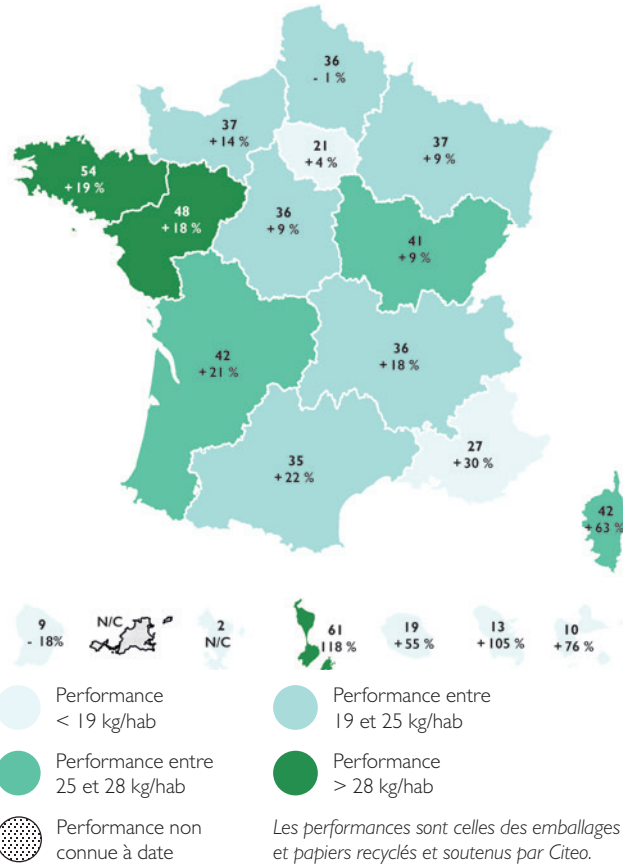
Synthèse globale sur les performances de recyclage

(en kg/hab/an)

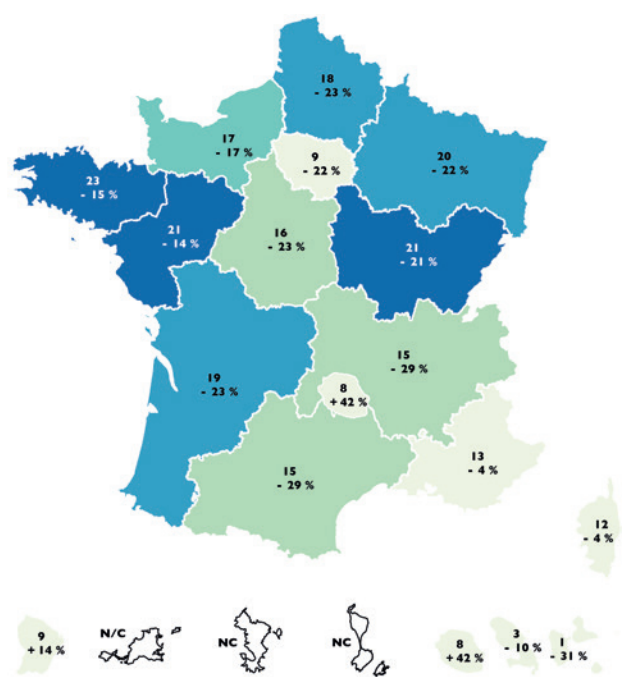
Performances de recyclage (kg/hab/an) des emballages légers en 2022 et pourcentages d'évolution depuis 2014



Performances de recyclage (kg/hab/an) du verre en 2022 et pourcentages d'évolution depuis 2014



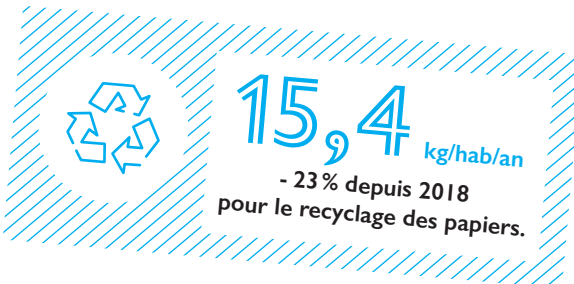
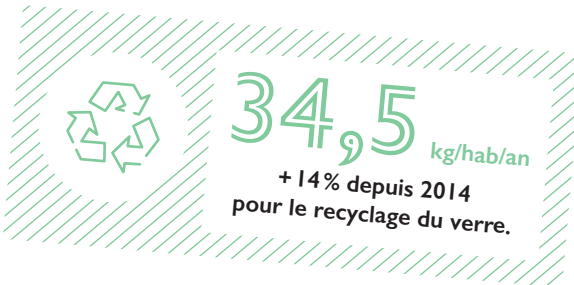
Performances de recyclage (kg/hab/an) du papier en 2022 et pourcentages d'évolution depuis 2018



Meilleure collecte, plus de recyclage

Ici sont présentées les évolutions de performances globales de recyclage d'emballages et papiers en 2022 et leurs évolutions depuis 2014 (lancement de la simplification du tri en 2012). Les régions administratives ne sont pas toutes au même niveau, Bretagne, Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté figurant en tête, Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur en queue de peloton.

Les raisons expliquant ces écarts sont à rechercher du côté du type d'habitat – la ville est moins favorable à la collecte sélective, la part de population en tarification incitative, le niveau de déploiement de la simplification du tri – encore en cours en 2021 au moment de l'étude – et la qualité du dispositif de collecte sélective et sa communication associée. Citeo, les pouvoirs publics, les collectivités et les acteurs de la collecte et du recyclage s'investissent pour améliorer les dispositifs et engager les populations afin de résorber ces écarts.



- Performance < 14
- Performance entre 14 et 16 kg/hab
- Performance entre 16 et 18 kg/hab
- Performance entre 18 et 20 kg/hab
- Performance > 20

Bien que le taux de recyclage des papiers augmente, la performance des papiers recyclés est en baisse en lien avec la baisse importante des quantités mises sur le marché.

Informations méthodologiques

Depuis trente ans, dans le cadre des déclarations pour le versement de ses soutiens et mesures d’accompagnement, Citeo collecte des données de la part de l’ensemble des collectivités sous contrat : tonnes envoyées en filières de recyclage, coûts, dispositif de collecte mis en place.

Une analyse complète de ces données à l’échelle du territoire national mais aussi par région et par milieu permet aujourd’hui de dresser ce panorama historique complet de la collecte en France.

Ces données permettent également d’accompagner au plus juste les collectivités partenaires dans le diagnostic de la collecte sélective de leur territoire avec un objectif d’amélioration continue de la performance technique et économique.

Sources des données

Descriptifs de collecte des collectivités – Citeo 2014, 2019 et 2022.

Évolution de la population et du périmètre déclaratif

Ces données d’évolution sont importantes à prendre en compte dans l’analyse des évolutions des indicateurs :

Évolution des populations entre 2014 et 2019 : + 3,1 millions d’habitants soit + 4,8 %, liée à :

- une augmentation de la population recensée : + 1,6 million d’habitants (+ 2,4 %) entre les deux recensements Insee utilisés pour le descriptif 2014 (Insee 2010) et le descriptif 2019 (Insee 2015) ;
- une augmentation du périmètre de déclaration des descriptifs (incomplet en 2014) : + 1,5 million d’habitants.

Évolution des populations entre 2019 et 2022 : + 600 000 habitants soit + 0,9 % (hausse population recensée).

Définition des milieux des EPCI (définition Citeo)

Pour ses contrats et pour les collectivités en charge de la collecte, Citeo a déterminé une définition des milieux qui prend notamment en compte la population de la commune la plus peuplée et sa densité.

Définition du milieu touristique des communes (définition ADEME)

Une commune est classée en touristique si elle remplit au moins l’un des critères suivants :

- plus de 1,5 lit touristique* par habitant ;
- un taux de résidence secondaire supérieur à 50 % ;
- au moins 10 commerces pour 1 000 habitants.

* Ratio : chambres d’hôtel deux étoiles + emplacements de camping trois étoiles + résidences secondaires cinq étoiles. Population Insee.

Conclusion

Cet atlas de la collecte sélective montre le chemin parcouru depuis 1992

et l’efficacité des actions menées en faveur de la collecte, du tri et *in fine* du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques en France.

Elles ont aujourd’hui permis d’atteindre 72 %* de recyclage pour les emballages ménagers et 62 % pour les papiers, et d’installer le geste de tri comme premier geste écocitoyen pour les Français.

Ce dispositif solide et efficient ainsi que les comportements qui le soutiennent depuis maintenant trois décennies doivent aujourd’hui évoluer pour être au rendez-vous des objectifs ambitieux de recyclage par matériau fixés par la réglementation européenne pour 2030 et des objectifs issus des accords de Paris sur la Stratégie Nationale Bas Carbone d’ici 2050.

Afin d’atteindre ces objectifs, Citeo et ses partenaires travaillent à la mise en œuvre de tous les leviers pouvant contribuer à la réussite de cette nouvelle étape. Nous devons poursuivre et renforcer les actions de collecte et de tri déjà engagées depuis trente ans pour tous les matériaux et avec toutes les parties prenantes, déployer les leviers additionnels tels que la collecte hors foyer et la lutte contre les déchets abandonnés, et engager l’écoconception au service d’une stratégie Réduire – Réemployer – Recycler.

En route pour 2030 !



* Hors méthodologie européenne – 66 % avec méthodologie européenne.

Nos études et documents de référence

Guides méthodologiques



Étude
Développer
la collecte
de proximité
(2018)



Étude
Réduction
de la fréquence
de collecte
(2018)



La tarification
incitative
(2020)



Cahiers
du hors foyer
(2023)



Études et bilans



Étude
CEPOM
(2022)



Coûts et
performances
(2023)



Contribution publique



Livret
contribution
2030
(2023)





Tous les papiers se trient et se recyclent,
ce document aussi !



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com